

COLLECTION DES RAPPORTS

OCTOBRE 91

■ N° 106

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

LA GARDE DES JEUNES ENFANTS : ENTRE LES SOUHAITS ET LES PRATIQUES

Viviane Payet-Thouvenot

Crédoc - Collection des rapports. N° 0106 : La garde des jeunes enfants, entre les souhaits et les pratiques / Viviane Payet-Thouvenot. Octobre 1991.

CREDOC-Bibliothèque



CREDOC

LA GARDE DES JEUNES ENFANTS : ENTRE LES SOUHAITS ET LES PRATIQUES

Note de synthèse

S'il est un domaine où l'inadéquation entre l'offre et la demande est indéniable, c'est bien celui de l'accueil de la petite enfance. Les structures organisées (crèches collectives et familiales, assistantes maternelles agréées) ne sont en mesure de répondre qu'à environ la moitié des besoins de tous les parents actifs obligés de faire garder leurs enfants en bas âge.

Devant ce constat, on peut, à juste titre, s'interroger sur le libre choix des familles s'agissant de la garde de leurs enfants. Le plus souvent, il s'agit moins, pour elles, de choisir une solution que d'en trouver tout simplement une, quelle qu'elle soit.

Favoriser ce libre choix implique une meilleure connaissance des besoins et des préférences des parents et de leurs jugements sur la politique menée.

C'est précisément à l'étude **des attentes des Français dans le domaine de la petite enfance** qu'est consacré ce rapport, réalisé à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Une carence d'équipement fortement ressentie

Presque les huit-dixièmes de la population estiment qu'il y a pénurie en équipements de garde. Quant aux informations mises à la disposition des parents en matière de modes de garde, 60% les jugent insuffisantes. Cette insatisfaction s'est amplifiée au cours de ces dernières années et touche même les personnes qui sont, a priori, les

moins concernées (personnes âgées, enquêtés n'ayant pas d'enfant de moins de six ans). Pour plus d'un Français sur deux, le mécontentement se cumule : il concerne aussi bien l'information que le nombre d'équipements. Toutefois, on note des différences notables sur les deux sujets. Ainsi, alors que les personnes les plus sensibles au manque d'informations se recrutent essentiellement dans les catégories au niveau socio-culturel intermédiaire, ce sont les individus les plus privilégiés socialement qui sont les plus critiques à l'encontre de la carence en places de garde.

L'activité de la mère est un facteur influent. Si les mères exerçant une activité professionnelle semblent plus satisfaites que les inactives, et même que l'ensemble de la population, des renseignements mis à la disposition des familles, elles sont au contraire très critiques sur l'insuffisance des places offertes.

Remarquons, d'autre part, que la municipalité est l'institution considérée comme celle qui est aujourd'hui principalement chargée d'offrir des places de garde. Le critère le plus sélectif sur cette question est sans aucun doute le diplôme : plus celui-ci est élevé, plus nombreuses sont les réponses relatives à la Municipalité. Les réponses des enquêtés au niveau scolaire moyen concernent plutôt les Caisses d'Allocations Familiales.

Après le mère, l'assistante maternelle est le mode de garde le plus utilisé.

Aujourd'hui encore, quatre Français sur dix ayant un enfant de moins de six ans utilisent la garde par la mère et cette décision est davantage le fait de foyers plutôt défavorisés.

Lorsque la mère travaille, la crèche collective reste un mode de garde relativement minoritaire (10% des foyers sont concernés) alors que les nourrices se voient utilisées par la moitié des parents (26% pour la nourrice agréée, 22% pour la non agréée). Les grands parents, quant à eux, sont sollicités une fois sur cinq.

De grandes disparités régionales, fortement liées au niveau local des infrastructures d'accueil, apparaissent : forte utilisation relative de la crèche collective en Ile-de-France (30%), recours plus fréquent à l'assistante maternelle en province. Les provinciaux ont d'autre part davantage la possibilité de faire appel aux grands parents (25% des habitants de province, contre 7% des parisiens y ont recours).

Les catégories aisées (tant au niveau financier que culturel) adoptent plus souvent que les autres une crèche collective (15%), tandis que les ouvriers, mais surtout les femmes exerçant une profession intermédiaire, font plus souvent appel à l'assistante maternelle (respectivement 26% et 34%). Les employés se dirigent plutôt vers la nourrice non agréée (25%). L'emploi de cette dernière semble d'ailleurs être davantage une caractéristique des familles au niveau d'instruction moyen.

Des préférences diversifiées, mais un net avantage pour les modes de garde individuelle.

Les préférences des Français se portent de manière générale sur les modes de garde individuelle (l'assistante maternelle, ainsi que les grands parents, recueillent chacun 26% des suffrages). La crèche collective se voit toutefois davantage citée ces dernières années et rassemble 22% des préférences.

Les partisans de ce dernier mode de garde sont plutôt jeunes, parisiens et affichent des opinions modernistes, en particulier à propos du travail féminin. Au contraire, les plus âgés penchent davantage en faveur des grands parents. Ceux qui désignent la nourrice non agréée comme le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille sont plutôt de jeunes provinciaux et des femmes au niveau d'instruction modeste (inférieur au Bac). Les femmes cadres supérieurs se déclarent, quant à elles, plus souvent favorables à la garde à domicile par une personne rétribuée.

Les différences ne sont pas considérables entre l'ensemble de la population et les parents ayant un enfant de moins de six ans, si ce n'est qu'on relève chez ces derniers un moindre pourcentage de citations en faveur des grands parents (21%). Les femmes actives, elles aussi, se distinguent par une moindre référence à la garde par les grands parents (19%).

Quelques images comparées des différents modes de garde.

Dans les foyers où vit un enfant de moins de six ans, la crèche est à la fois le mode de garde qui arrive en tête de liste de la solution jugée la plus bénéfique pour l'enfant et de celle considérée comme la moins coûteuse. Mais c'est aussi celui qui subit l'image la plus négative (mode de garde présentant le plus d'inconvénients). 30% désignent en

effet la crèche collective comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, 53% comme la solution la plus économique et 30% comme celle présentant le plus d'inconvénients.

Dans l'ensemble de la population, c'est la garde par les grands parents qui est citée comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, alors même que ce recours présente le plus d'inconvénients pour 23% des jeunes parents. Enfin, si l'on reconnaît à la nourrice non agréée l'avantage de son faible coût relatif, on lui attribue le plus d'inconvénients dans 27% des cas. On lui reproche, notamment, son manque de compétence et le peu de garanties qu'elle apporte. Par contre, les critiques adressées à la crèche collective relèvent plutôt de l'inadaptation des horaires, du nombre important d'enfants gardés et d'une promiscuité qui, dit-on, multiplie les risque de contagion.

On observe, enfin, une forte corrélation entre le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille et celui jugé le plus bénéfique pour l'enfant. Mais cette corrélation n'est pas totale car le coût et les inconvénients de chaque mode de garde entrent en jeu : on remarque que les partisans d'un mode de garde individuelle classent toujours en première position la crèche collective comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients. A l'inverse, les partisans de la crèche collective contestent plus souvent la nourrice non agréée.

Une forte inadéquation entre les préférences et la pratique.

La comparaison entre le mode de garde adopté et celui jugé le plus satisfaisant nous permet de mettre plusieurs résultats en évidence :

- Une forte demande non satisfaite en crèche collective : plus de la moitié des partisans de ce mode de garde n'ont pu y avoir recours et ont dû opter pour les nourrices. Ce regret doit être d'autant plus fort que la "qualité du service" est reconnue : c'est parmi les utilisateurs de la crèche collective que le taux de satisfaction est le plus important (82%). Cette proportion de satisfaits a d'ailleurs augmenté de 4 points depuis 1987-1988.
- Au contraire, la nourrice non agréée, utilisée trois fois plus que souhaitée, a l'indice de satisfaction le plus mauvais : 35% seulement des parents qui ont opté

pour cette solution considèrent que c'est le mode de garde le plus satisfaisant quand la mère travaille.

- De manière générale, on observe un fort décalage entre préférences et pratiques : 41 % des familles n'ont pas adopté le mode de garde qu'elles jugeaient être le plus satisfaisant.

D'ailleurs, directement interrogés sur ce point, les Français confirment ces désappointements : 38 % indiquent en effet avoir adopté un mode de garde parce qu'ils n'avaient pas alors d'autres possibilités. Cette contrainte est la plus forte sur la nourrice (agrée ou non) et la plus faible pour le recours aux grands parents.

CREDOC

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

LA GARDE DES JEUNES ENFANTS :
ENTRE LES SOUHAITS ET LES PRATIQUES

Viviane Payet-Thouvenot

Secrétariat : Lucette Laurent

OCTOBRE 1991

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

Etude réalisée à la demande de :

. La Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

. Georges Hatchuel (Directeur adjoint)
. Laurent Clerc, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros, Lucette Laurent,
Viviane Payet-Thouvenot, Jean-Luc Volatier.

C R E D O C

Président : Bernard Schaefer
Directeur : Robert Rochefort

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : OPINION SUR LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE	7
A) LES FRANCAIS CRITIQUENT LE MANQUE D'INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES D'ACCUEIL OFFERTES	8
- L'information sur les différents modes de garde est jugée de plus en plus insuffisante	8
- Un profond mécontentement parmi les jeunes	9
- Les non concernés prennent de plus en plus conscience du problème	9
- Les catégories les plus sensibles au manque d'informations sont les personnes au niveau socio-culturel intermédiaire	11
- Les mères actives plus "satisfaites" que l'ensemble de la population	13
B) LE MANQUE DE PLACES DANS LES LIEUX D'ACCUEIL SE FAIT SENTIR DE MANIERE SENSIBLE	14
- Les catégories les plus privilégiées socialement sont les plus critiques	15
- Les femmes et les jeunes se montrent particulièrement sensibilisés à la carence d'équipements	15
- Près de 9 mères actives sur 10 insatisfaites	16
- Pour plus de 54% des Français, informations et équipements sont insuffisants ..	17
- L'école à 2 ans : un palliatif au manque de places dans les structures d'accueil ?	19
C) LES MUNICIPALITES DESIGNEES COMME ETANT LES PRINCIPAUX POURVOYEURS DES PLACES D'ACCUEIL	22
- Une forte influence du diplôme sur le choix des réponses	23
- Les femmes actives ne se distinguent pas par des opinions particulières	25
CHAPITRE II : ENTRE LES SOUHAITS ET LA REALITE	31
A) LES PRATIQUES	31
- La "mère au foyer" est le principal mode de garde adopté	32
- Le recours à la mère au foyer reste encore très fort dans les familles ayant un enfant de moins de 6 ans	33
- Agréées ou pas, les nourrices se voient confier près de la moitié des enfants	37
- Les solutions adoptées : des variables culturelles et géographiques	38

B) Y A -T-IL UN MODE DE GARDE IDEAL ? DES PREFERENCES DIVERSIFIEES	43
- Une préférence pour les modes de garde individuels mais de plus en plus de suffrages en faveur de la crèche collective	43
- Qui sont les partisans des différents modes de garde ?	45
- Qu'en pensent les jeunes parents et les mères actives ?	47
C) QUELQUES IMAGES COMPAREES DES DIFFERENTS MODES DE GARDE	50
- Les jeunes parents dressent un palmarès différent de celui de l'ensemble des Français	50
- A chaque mode de garde, son ou ses inconvénients	53
- Plus souvent hostiles à la garde par les grands parents, 21 % des mères estiment que la garde à domicile répond au mieux aux intérêts de l'enfant	56
- Une forte corrélation entre le mode de garde jugé le plus satisfaisant et celui considéré comme le plus bénéfique pour l'enfant	57
D) LE DECALAGE ENTRE LES PREFERENCES ET LES PRATIQUES : QUELQUES INDICES DE MESURE	61
1) Une fossé de taille entre les préférences et la pratique	61
- Une forte demande insatisfaite en crèches collectives.....	62
-...Un indice de satisfaction important pour les crèches	64
- Quelques variations temporelles	64
- 8 % des parents ont adopté le mode de garde qui présente à leurs yeux le plus d'inconvénients	65
- Au total, plus de 40 % des parents n'ont pas adopté le mode de garde qu'ils jugent le plus satisfaisant	65
2) Mode de garde choisi, mode de garde contraint	66
- Presque 4 parents sur 10 indiquent directement ne pas avoir eu le choix	67
- Un sentiment de contrainte fortement lié au niveau socio-culturel	68
- Le choix de la garde par la mère a été contraint dans 30 % des cas, celui de l'assistante maternelle près d'une fois sur deux	69
- Une tentative pour mesurer l'évolution temporelle des contraintes	70
- L'école à deux ans : une solution de garde pour certains parents	71
CHAPITRE III : UNE VISION SYNTHETIQUE DES RESULTATS	77
A) UN ESPACE DES PREFERENCES EN MATIERE DE MODES DE GARDE ..	77
1) L'espace des préférences en matière de modes d'accueil	79
2) Quelques caractéristiques socio-démographiques des groupes mis en évidence	82
3) Quelques caractéristiques d'opinion	86
B) UNE TYPOLOGIE DES PREFERENCES	89
CONCLUSION	99

INTRODUCTION

"La collectivité nationale se doit de respecter la liberté des familles et d'éviter d'imposer des normes". Cette première recommandation du Conseil Economique et Social¹, réuni en 1981 pour traiter des modes de garde des jeunes enfants, vise à assurer aux parents le libre choix quant à la garde de leur jeune enfant.

Mais de quel choix s'agit-il ?

Tout d'abord, celui des mères de faire garder ou de garder elle-même leur enfant. Ce choix n'est-il cependant pas, dans une certaine mesure, illusoire ?

Certaines mères au foyer ne sont-elles pas contraintes d'abandonner leur activité professionnelle faute d'avoir trouvé une solution de garde correspondant à leurs moyens financiers ou faute tout simplement d'avoir trouvé une solution de garde ? Qui plus est, lorsque le marché du travail est saturé, lorsque la qualification professionnelle est insuffisante ou inadaptée aux emplois proposés, il n'y a pas choix, il y a obligation de rester au foyer.

Lorsque la femme travaille à l'extérieur se pose le problème du choix entre les différentes possibilités de garde : crèche collective, assistante maternelle, personne à domicile,.... Mais là encore, le choix est illusoire. Il est en effet indéniable que les structures organisées ne sont pas en nombre suffisant pour répondre à tous les besoins des parents, même si ces besoins sont, du fait de leur diversité et de leur fluctuation dans le temps, difficiles à appréhender. Toujours est-il que, grosso-modo, les structures organisées ne sont en mesure de ne couvrir qu'environ la moitié des besoins des parents actifs obligés de faire garder leurs enfants en bas âge².

¹ Avis et rapports du Conseil Economique et Social, "*Les modes de garde des jeunes enfants*", séances des 10 et 11 mars 1981.

² Voir G. HATCHUEL : "*Accueil de la petite enfance et activité féminine*", Collection des rapports du CREDOC, n°61, mai 1989.

De fait, la recherche d'un mode de garde est souvent perçue de manière négative : on prend celui que l'on trouve et pas toujours, voire pas souvent, celui que l'on aurait souhaité. La pénurie en place d'équipements, la forte disparité locale des infrastructures, l'inégale capacité financière des parents et leurs horaires de travail sont autant de facteurs qui hypothèquent lourdement leur liberté de choix.

Cette absence de liberté peut bien entendu avoir diverses incidences importantes, en particulier sur la natalité. Cette incertitude concernant la garde de l'enfant à venir n'est-elle pas un élément contribuant pour certains parents à ajourner la décision de procréer ?

C'est dire que les problèmes de la garde des jeunes enfants sont un élément pivot de la politique familiale.

C'est dire aussi combien il peut être important d'apprécier et de suivre les opinions des Français et leurs attentes en matière de petite enfance, de cerner leurs besoins et leurs préférences dans ce domaine. Tel est le but de la présente étude, réalisée à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Le premier chapitre nous permettra tout d'abord d'avoir une vision globale des opinions et de la connaissance des Français sur la politique menée en matière de petite enfance.

Comment jugent-ils le niveau d'informations mises à la disposition des parents ayant un enfant en bas âge et ont-ils le sentiment d'une carence des équipements existants ?

Au regard des résultats, on s'aperçoit que, sur ces deux questions, un consensus se forme et que les insuffisances dans ces domaines sont largement ressenties au sein de la population. Ainsi, plus de 60% des Français estiment insuffisantes les informations mises à la disposition des parents et 80% s'accordent sur la pénurie des équipements (crèches, haltes-garderies...).

Bien entendu, cette carence de l'offre influe fortement sur l'attitude des parents et ce, qu'il s'agisse de leurs pratiques ou des préférences qu'ils peuvent exprimer. Les parents n'intériorisent-ils pas cette carence, non seulement lorsqu'ils font leur choix (par exemple, certains peuvent éliminer d'emblée la crèche car ils pensent que leur demande n'a aucune chance d'aboutir), mais aussi lorsqu'ils reconnaissent une préférence pour tel ou tel mode de garde ?

Ce sont les pratiques et les aspirations des parents en matière de mode de garde que traitera le second chapitre de ce rapport : Quelle est *l'importance du recours à chaque mode d'accueil*, y compris de ceux qui souvent échappent au contrôle de la collectivité (nourrice non agréée, garde par les grands parents...) ? *Ces pratiques correspondent-elles aux préférences exprimées ? Vers quelle solution ces dernières se portent-elles ?* L'analyse de l'adéquation ou des décalages entre les pratiques et les préférences permet de mettre en évidence combien la notion de "libre choix" est aujourd'hui loin d'être, pour tous, une véritable réalité.

Enfin, une analyse factorielle suivie d'une classification permettra d'avoir une vision synthétique des résultats (chapitre III).

METHODE EMPLOYEE

Ces questions relatives à la petite enfance sont tirées de l'enquête "**Conditions de vie et Aspirations des Français**" du CREDOC, créée en 1978 et réalisée deux fois par an. Afin de pouvoir travailler sur des sous-échantillons (parents d'enfants de moins de 6 ans, mères actives) suffisamment importants en effectifs, nous avons couplé les résultats obtenus lors des vagues d'automne 1989 et 1990 de cette enquête. Ainsi, la population totale analysée ici est de 4010 individus. L'échantillon enquêté a été redressé à partir de quatre critères de quotas : le sexe-âge, la catégorie socio-professionnelle et la taille d'agglomération de résidence.

Dernière précision : dans tous les cas où cela était possible, nous avons essayé d'étudier les groupes de population qui, a priori, étaient les plus concernés par les problèmes de la petite enfance (mères actives, parents d'enfants de moins de six ans).

CHAPITRE I

OPINIONS SUR LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE

CHAPITRE I

OPINIONS SUR LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE

Avant d'analyser les pratiques et les préférences des Français dans le domaine de la petite enfance, il est utile d'avoir une vision générale du jugement que ces derniers portent sur le système proposé en matière de garde. Depuis 1987, trois questions sont posées à ce sujet dans l'enquête "Conditions de Vie et Aspirations des Français" du CREDOC. La première concerne **l'opinion sur le niveau des informations mises à la disposition des parents**. *Ces derniers disposent-ils d'informations suffisantes lorsqu'ils ont besoin de faire garder leur jeune enfant ?* La deuxième question est relative au **nombre d'équipements collectifs de garde** (crèche collective, halte-garderie,...). *Sont-ils, eux aussi, suffisants numériquement ?*

Enfin, il était intéressant de savoir *quelle institution les Français désignaient* comme étant **principalement chargée d'offrir des places d'accueil**.

Ces trois questions ont été posées à l'ensemble des Français et non pas aux seuls intéressés, c'est-à-dire aux parents, l'objectif étant de se faire une idée globale de l'image, dans l'opinion publique, de la politique menée en matière de petite enfance.

A) LES FRANÇAIS CRITIQUENT LE MANQUE D'INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES D'ACCUEIL OFFERTES

L'information sur les différents modes de garde est jugée de plus en plus insuffisante

Avant de pouvoir décider, en toute connaissance de cause, du choix du mode de garde, encore faut-il être complètement informé. Les informations attendues concernent d'ailleurs non seulement les différents modes de garde (crèche collective, nourrice agréée ou non, garde à domicile), mais aussi les lieux et modalités d'inscriptions pour les uns, les aides financières pour les autres, les avantages et inconvénients des uns par rapport aux autres. Il semblerait que, dans ce domaine, beaucoup de chemin reste à parcourir afin de donner satisfaction aux Français : les études antérieurement réalisées au CREDOC³ montrent que les parents ne savent pas toujours à qui s'adresser.

Au cours de ces quatre dernières années, les personnes critiquant le système d'informations relatives aux différentes possibilités de modes de garde ont toujours été majoritaires et ce pourcentage, loin de diminuer, s'amplifie.

En effet, jamais depuis 1987, le nombre de personnes insatisfaites des informations n'a été aussi important : en 1990, plus de six Français sur dix estiment qu'il y a insuffisance dans ce domaine.

Tableau 1

*Lorsque les deux parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge.
Estimez-vous que les familles disposent d'informations suffisantes
sur les possibilités d'accueil offertes ?*

	(en %)			
	1987	1988	1989	1990
Oui.....	40,5	42,9	37,2	36,2
Non.....	56,2	54,9	60,3	61,1
Ne sait pas	3,3	2,2	2,5	2,8
Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0

³ Voir G. HATCHUEL , "Accueil de la petite enfance et activité féminine", Collection des rapports du CREDOC , n°61, mai 1989.

Prenant comme référence les pourcentages annuels de réponses positives à la question, on constate une variation très nette entre 1988 et 1989 (chute de 6 points), confirmée en 1990, qui fait contraste avec l'évolution de 1987 à 1988 (gain de 2,5 points).

A quoi ou à qui est dûe cette intensification du mécontentement ? Peut-on l'attribuer à une évolution concernant la population toute entière, ou bien seulement à une augmentation de mécontents parmi certaines catégories précises, en particulier celles qui, potentiellement ou réellement, se sentent les plus concernées (familles ayant des enfants en bas âge, femmes actives,...) ?

Afin de pouvoir donner des éléments de réponse à cette question, il convient tout d'abord de se pencher sur sa compréhension même. Deux possibilités s'offrent en effet à l'enquêté : soit il répond en se référant à sa propre situation et donc à la connaissance dont il dispose à ce sujet, soit il répond de manière générale, non plus pour lui, mais pour l'ensemble des familles et, de ce fait, juge le niveau des informations mises à la disposition de ceux qui sont confrontés au problème de la garde de leurs enfants. Dans ce dernier cas, l'enquêté peut estimer être lui-même bien informé, mais reconnaître que ce n'est pas forcément le cas de tout un chacun.

Un profond mécontentement parmi les jeunes.

C'est sans doute parce qu'ils sont ou seront confrontés un jour ou l'autre au problème de garde que les jeunes sont particulièrement sensibles à ce manque d'informations. Certains ont peut-être même dû faire maintes démarches pour obtenir les renseignements qu'ils souhaitaient lors de leur quête d'un mode de garde et parlent, de ce fait, en connaissance de cause.

En 1990, 66% des moins de 35 ans estiment ces informations insuffisantes, contre 56% parmi les plus de 65 ans. En 1987, les pourcentages étaient de 61% pour les moins de 35 ans et de 49% pour les plus de 65 ans.

S'il apparaît un très léger resserrement de l'écart entre ces deux groupes d'âge, on constate surtout que même les personnes âgées, a priori éloignées concrètement de ce type de problème, émettent majoritairement un avis négatif sur le système actuel d'informations dans le domaine de la petite enfance.

Les non concernés prennent de plus en plus conscience du problème.

Au regard des différents résultats, on relève que de plus en plus de personnes non directement concernées par la question de l'accueil de la petite enfance jugent insuffisantes les informations données aux parents.

Ce phénomène est particulièrement net lorsque l'on étudie les variations suivant le paramètre "a ou non un enfant de moins de six ans". Précisons qu'afin de pouvoir travailler sur des échantillons suffisamment significatifs, nous avons couplé les années⁴.

Directement impliqués, 63% des enquêtés ayant un enfant de moins de six ans jugent insuffisantes les informations fournies aux parents en matière de mode de garde (tableau 2). Mais chez les enquêtés moins directement concernés, le pourcentage de jugements négatifs est à peine plus faible (60%).

En 1987-1988, on relève six points de différence entre le pourcentage "d'insatisfaits" ayant un enfant de moins de six ans et celui des "insatisfaits" sans jeune enfant. Cet écart n'est plus que de 3 points en 1989-1990.

Le sentiment d'une insuffisance d'informations gagne donc les groupes les moins concernés : le pourcentage de ceux estimant adéquat le niveau d'informations est maintenant identique dans les deux populations (seulement 37%).

Tableau 2

*Lorsque les deux parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge.
Estimez-vous que les familles disposent d'informations suffisantes
sur les possibilités d'accueil offertes ?*

	1987-1988			1989-1990		
	A des enfants de moins de six ans (825) ⁵	N'a pas d'enfant de moins de six ans (3172)	Ensemble de la population (3997)	A des enfants de moins de six ans (787)	N'a pas d'enfant de moins de six ans (3224)	Ensemble de la population (4010)
Oui.....	39,0	42,4	41,7	36,2	36,8	36,7
Non.....	60,2	54,3	55,5	63,1	60,1	60,7
Ne sait pas	0,8	3,3	2,8	0,7	3,1	2,6
Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tout se passe donc comme si, depuis quelques années, se diffusait dans la population une critique concernant le manque d'informations mises à la disposition des parents pour faire garder leurs enfants en bas âge. Il est vrai que, depuis deux ans, les problèmes relatifs à la garde des enfants, en particulier ceux liés à la relative

⁴ En 1987-88, comme en 1989-90, environ 20% des enquêtés ont un enfant de moins de six ans.

⁵ Entre parenthèses, figurent les effectifs de l'échantillon concerné.

méconnaissance par la population des différentes possibilités offertes, ont reçu un large écho dans les médias.

Les catégories les plus sensibles au manque d'informations sont les personnes de niveau socio-culturel intermédiaire.

Nous avons évoqué précédemment l'influence de l'âge sur le choix des réponses : les plus jeunes sont les plus critiques à ce sujet.

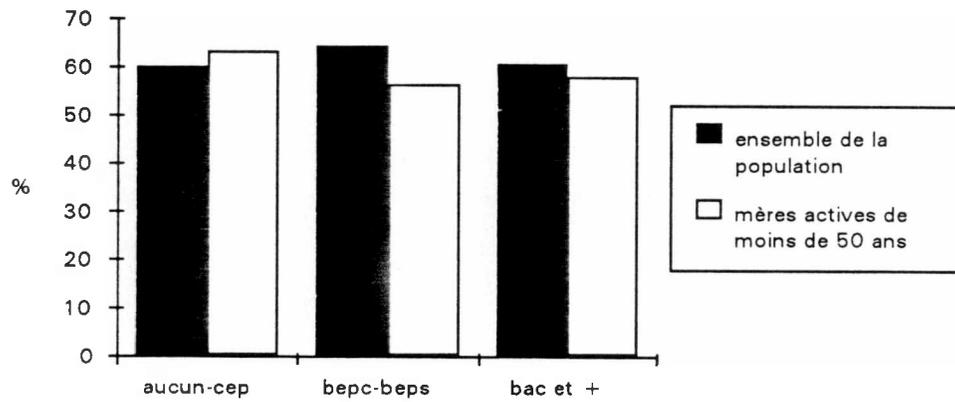
Mais d'autres variables interviennent. Ainsi, la proportion de ceux qui jugent les familles mal informées est plus importante parmi les chômeurs (68% contre 61% en moyenne), parmi les enquêtés exerçant une profession intermédiaire (65%), mais aussi chez les ouvriers (64%) et chez les employés (62%). L'influence du diplôme est moins nette : ce sont surtout les individus dotés d'un bagage scolaire moyen (Bepc, Be, Beps) qui se plaignent le plus (64%).

A l'inverse, les personnes au capital financier élevé estiment légèrement plus que la moyenne des Français que les familles sont suffisamment informées sur les possibilités d'accueil offertes. On a plus tendance à répondre par l'affirmative lorsque l'on est propriétaire (48%), de même lorsque l'on dispose d'une résidence secondaire (43%) et que l'on peut prétendre dans son foyer à un revenu annuel supérieur à 250 000 francs (environ 40% contre 36% dans l'ensemble de la population). Ces résultats sont cependant liés à ceux déjà évoqués dans la mesure où l'assise financière est fortement liée à l'âge. Remarquons néanmoins que ces catégories ont en majorité le sentiment d'une déficience des informations dans ce domaine.

L'ambiguïté de la question (*doit-on répondre pour soi ou en fonction des connaissances que l'on attribue aux familles concernées ?*) a sans doute posé problème aux personnes fortement diplômées. De par leur niveau culturel relativement important, ces individus, même ceux non directement impliqués dans les problèmes de garde d'enfants, ont généralement plus facilement accès à l'information. Tirillés entre le désir de montrer qu'eux-mêmes sont suffisamment informés et celui de reconnaître qu'il y a, de manière générale, une carence dans le domaine de la petite enfance, les titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au bac ont peut-être pu montrer quelques hésitations. C'est sans doute pourquoi le pourcentage de diplômés critiquant le manque d'informations est inférieur à celui des individus possédant seulement un diplôme équivalent au Beps ou au Cap (graphique 1).

Graphique 1

*Le pourcentage de ceux qui estiment que les informations dont les parents disposent sur les possibilités d'accueil offertes sont insuffisantes (1989-1990)
....Selon le diplôme possédé*



Les mères actives plus "satisfaites" que l'ensemble de la population.

L'activité féminine et le diplôme de la femme étant très corrélés, il n'est pas étonnant de constater que ce sont les mères inactives qui ressentent le plus cette carence en renseignements. Près de 65% d'entre elles considèrent comme insuffisant les informations fournies en la matière, alors que moins de 60% des actives ayant charge d'enfants sont dans ce cas. Mais peut-être aussi que, du fait même de leur inactivité professionnelle, ces femmes inactives n'ont jamais ressenti la nécessité de s'informer sur ces points.

Tableau 3

*Lorsque les deux parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge.
Estimez-vous que les familles disposent d'informations suffisantes
sur les possibilités d'accueil offertes ? (1989-1990)*

	(en %)		
	Femmes inactives de moins de 50 ans, ayant eu des enfants (447) ⁶	Femmes actives de moins de 50 ans, ayant eu des enfants (416)	Ensemble de la population (4010)
Oui	33,6	39,9	36,7
Non.....	64,8	59,6	60,7
Ne sait pas.....	1,6	0,5	2,6
Total	100,0	100,0	100,0

S'agissant du profil socio-démographique, on perçoit une petite différence entre les femmes actives et l'ensemble de la population. Toutefois, ces résultats doivent être analysés avec prudence vu la petite taille de l'échantillon. Ce sont les femmes aux conditions socio-culturelles moyennes qui apparaissent être les moins critiques : 56% des actives de moins de 50 ans ayant connu la maternité et possédant le Bepc ou le Beps jugent insuffisantes les informations fournies aux parents, contre 63% pour celles qui ne bénéficient d'aucun bagage scolaire (graphique 1). De même, ce sont les "plus petits salaires" (moins de 4 500 francs par mois) qui se plaignent le plus (64% contre environ 59% parmi les femmes actives gagnant entre 4 500 et 10 000 francs).

⁶ Entre parenthèses, figurent les effectifs de l'échantillon concerné.

B) LE MANQUE DE PLACES DANS LES LIEUX D'ACCUEIL SE FAIT SENTIR DE MANIERE SENSIBLE

Plus encore que le niveau des informations mises à la disposition des familles, les enquêtés critiquent le nombre d'équipements de garde collectifs disponibles.

En 1990, les huit-dixièmes des Français estiment que les équipements sont déficitaires numériquement. Ce jugement négatif n'a pas cessé de prendre de l'ampleur ces quatre dernières années et les réponses relatives au constat de l'insuffisance d'équipements ont augmenté de 9 points entre 1987 et 1990.

Tableau 4

Lorsque les parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge. Estimez-vous que les équipements (crèches, halte-garderies, etc) sont en nombre suffisant ? ...Selon l'année de l'enquête

	(en %)			
	1987	1988	1989	1990
Oui ⁷	23,2	23,0	19,4	16,8
Non	71,1	73,9	77,2	79,9
Ne sait pas	5,7	3,1	3,4	3,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 2

Lorsque les parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge. Estimez-vous que les équipements (crèches, halte-garderies, etc) sont en nombre suffisant ?...Selon l'année de l'enquête



⁷ L'intitulé de la question a été modifié en 1990 et est maintenant le suivant : "Lorsque les parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge. Estimez-vous que les équipements de garde sont en nombre suffisant ou insuffisant ?". Les réponses possibles sont "suffisants", "insuffisants".

Les catégories les plus privilégiées socialement sont les plus critiques.

Les critères socio-culturels sont très sélectifs dans les réponses à cette question. Contrairement à celle relative à l'information, ce sont les couches les plus privilégiées, tant au niveau financier que culturel, qui se montrent les plus critiques. Plus le diplôme de l'enquêté est important, plus le taux de ceux déplorant le manque d'équipements s'accroît, passant, en 1989-1990, de 76% pour les personnes les moins instruites à 83% pour les titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au bac.

De même, plus l'aisance financière du foyer est élevée, plus le sentiment "d'insatisfaction" augmente. Ainsi, 82% des personnes dont le foyer dispose au moins de 150 000 francs par an jugent insuffisant le niveau d'équipement contre 76% pour ceux disposant de moins de 75 000 francs par an.

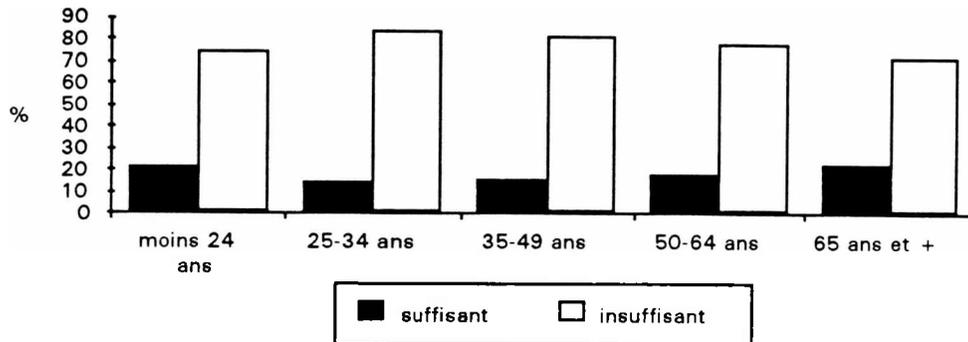
Les femmes et les jeunes se montrent particulièrement sensibilisés à la carence d'équipements.

Les femmes se montrent légèrement plus soucieuses que les hommes (82% contre 75% en 1989-1990) de la carence des équipements collectifs. Ces derniers se sentent-ils moins concernés par ces questions ? Est-ce parce qu'ils gèrent moins que leurs conjointes le quotidien ? Au sein du couple, la question de la prise en charge des démarches administratives (l'inscription en crèche par exemple) mériterait d'ailleurs d'être étudiée.

Car il est vrai que le vécu conditionne les attitudes. L'influence de l'âge semble en être la preuve. Les 25-34 ans, fortement susceptibles de solliciter une place dans les équipements de garde, sont sévères à l'encontre des services offerts : près de 84% d'entre eux jugent insuffisant le nombre de places proposées, alors que seulement 74% des moins de 24 ans sont dans ce cas. A partir de 35 ans, le taux de réponses négatives tend à décroître.

Graphique 3

**Lorsque les parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge.
Estimez-vous que les équipements (crèches, halte-garderies, etc)
sont en nombre suffisant (1989-1990) ?....Selon l'âge de l'enquête**



Près de 9 mères actives sur 10 insatisfaites.

Les jeunes parents ayant un enfant de moins de six ans se plaignent très souvent (84%) du manque d'équipements, d'autant plus fortement qu'ils ont adopté comme solution de garde la nourrice agréée (89%), la nourrice non agréée (87%) ou la garde à domicile (89%). Il semblerait donc que beaucoup de ces parents se soient heurtés à la pénurie d'équipements et, par voie de conséquence, aient dû se mettre en quête d'une solution de remplacement. Les familles ayant placé leur enfant en crèche ne sont, par contre, que 73% à partager cet avis.

On retrouve un taux d'insatisfaction encore plus fort chez les mères actives de moins de 50 ans (88%).

Tableau 5

**Lorsque les parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge.
Estimez-vous que les équipements (crèches, halte-garderies, etc)
sont en nombre suffisant ?(1989-1990)**

	(en %)		
	Ensemble des personnes ayant un enfant de moins de six ans (787)	Ensemble des femmes actives de moins de 50 ans, ayant eu des enfants (416)	Ensemble de la population (4010)
Oui.....	15,1	11,5	18,1
Non.....	83,7	87,7	78,5
Ne sait pas .	1,2	0,8	3,4
Total.....	100,0	100,0	100,0

Tableau 6

Catégories au sein desquelles le sentiment d'une insuffisance d'équipements est plus fort que dans l'ensemble de la population (1989-1990)

	% d'enquêtés considérant insuffisant le nombre d'équipements
- Mères actives de moins de 50 ans	87,7
- Personnes ayant un enfant de moins de 6 ans	83,9
- Personnes âgées de 25 à 34 ans	83,7
- Titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au bac	82,9
Ensemble	78,5

Exemple de lecture : alors que plus de 78% de la population jugent insuffisants les équipements offerts en matière de modes de garde, ce pourcentage est de 88% chez les mères actives de moins de 50 ans

Pour plus de 54% des Français, informations et équipements sont insuffisants.

Le croisement de la question relative au niveau d'informations mises à la disposition des familles et de celle concernant le sentiment sur le nombre d'équipements collectifs de garde offerts permet de distinguer cinq groupes dans la population :

- **Les "insatisfaits" du système proposé** : plus de 5 Français sur 10 (55%) pensent qu'il y a insuffisance dans les deux cas, c'est-à-dire qu'à la fois les informations fournies sont insuffisantes et qu'il existe une pénurie en matière d'équipements de garde. Ce pourcentage est en forte hausse depuis 1987-1988 où il n'était que de 48%.

Cette double critique est plutôt le fait des femmes qui se rangent à près de 60% dans cette catégorie. 61% des personnes de 50 à 64 ans ainsi que 58% des enquêtés dont le foyer dispose d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 francs, partagent aussi cette opinion.

Tableau 7

Caractéristiques des catégories pour lesquelles le taux de "double critique" est plus fort que dans l'ensemble de la population.

	% d'enquêtés critiquant à la fois les informations et le nombre d'équipements offerts
- Personnes âgées de 50 à 64 ans	61,1
- Revenu mensuel du foyer supérieur à 15 000 francs	58,5
- Femmes	59,6
- Enquêtés ayant eu des enfants	59,1
Ensemble des Français	54,6

Exemple de lecture : 61% des personnes âgées de 50 à 64 ans critiquent à la fois le système d'informations et le nombre d'équipements en matière d'accueil de la petite enfance; ce pourcentage est de 54,6% pour l'ensemble des Français.

- **Ceux qui ne trouvent rien à redire aux informations fournies, mais qui sont mécontents du niveau d'équipements.** Cette classe rassemble plus de 23% de la population et regroupe, en quelque sorte, ceux qui déclarent être parfaitement informés du manque de places dans les lieux d'accueil des petits. Les femmes (35%), les 25-34 ans (33%) et surtout les personnes possédant au moins le bac (38%) sont sur-représentés dans ce groupe. Il en est de même pour les enquêtés ayant un enfant de moins de six ans (36%).

Tableau 8

Caractéristiques de quelques catégories estimant suffisantes les informations mises à la disposition des familles, mais insuffisants les équipements en matière de petite enfance

	% d'enquêtés estimant que les informations sont suffisantes mais que les équipements sont trop peu nombreux
- Titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au bac .	37,8
- Personnes ayant un enfant de moins de six ans	36,1
- Femmes	35,7
- Personnes âgées de 25 à 34 ans	32,7
Ensemble des Français	22,9

Exemple de lecture : si près de 23% des Français déplorent l'insuffisance des équipements mais reconnaissent une bonne qualité à l'information mise à la disposition des parents, ce pourcentage est de 37,8% chez les personnes possédant au moins le bac.

- Les **"pleinement satisfaits" (12,7%)** ne trouvent à redire, ni sur les informations fournies, ni sur le nombre d'équipements proposés. Mais cette opinion positive provient-elle d'une sincère conviction ou d'une ignorance de la réalité, ignorance induite par leur distance vis-à-vis du domaine abordé par la question ? Il semblerait que, pour beaucoup d'entre eux, cela soit la deuxième hypothèse qui prime et que certains des individus se rangeant dans cette catégorie répondent positivement, tout simplement parce qu'ils ne sont pas au courant de la situation. Ainsi, 41 % des plus de 65 ans, 37 % des hommes et 37 % des non diplômés (Cep compris) se placent dans cette classe.

Remarquons, d'autre part, que ce groupe représentait plus de 16 % de la population en 1987-1988.

- Ceux qui **critiquent le manque d'informations, mais jugent suffisants les équipements offerts (5,1 %)**. Le représentant type de cette classe est très jeune (moins de 24 ans), plutôt de sexe masculin et célibataire.

- Enfin, 4,7 % de la population ont répondu **"ne sait pas"** à au moins une des deux questions.

L'école à deux ans: un palliatif au manque de places dans les structures d'accueil ?

Plus d'un Français sur deux se montrent favorables à la scolarisation des enfants dès deux ans. Mais on peut se demander si ce jugement n'est pas induit par l'insuffisance des places dans les équipements collectifs. D'ailleurs, bien souvent la politique locale d'accueil en maternelle dépend en grande partie de l'abondance des crèches collectives ou familiales dans le secteur. Ainsi, du fait de la relative abondance des équipements collectifs en Ile-de-France, cette région a une scolarisation à 2 ans moindre que dans le reste du pays⁸.

L'intitulé de la question *"Pensez-vous que c'est une bonne chose que les jeunes enfants aillent à l'école maternelle dès deux ans ?"* ne donne aucune précision sur les éventuels bénéficiaires de cette scolarisation précoce. Les parents ou l'enfant ? Certes, l'enfant peut ainsi pratiquer très vite l'apprentissage de la société, apprendre les règles de la vie en groupe et, grâce à des activités diversifiées, s'éveiller plus vite et progresser notablement. Mais c'est aussi une solution plutôt avantageuse

⁸ G. DESPLANQUES, Economie et Statistique, n°176, avril 1985 : *"Mode de garde et scolarisation des jeunes enfants"*.

financièrement pour les parents, surtout lorsqu'il y a des garderies après l'école : point n'est alors besoin de chercher une nourrice ou une solution d'accueil. Pour beaucoup de parents, les deux ou trois ans de l'enfant correspondent donc à la fin du douloureux problème de garde.

Tableau 9

Pensez-vous que c'est une bonne chose que les jeunes enfants aillent à l'école maternelle dès deux ans ? (1989-1990)

	(en %)
Oui	56,8
Non	42,9
Ne sait pas	0,3
Total	100,0

En fait, des divergences d'opinion suivant le jugement que l'on porte sur les structures d'accueil apparaissent ici, mais elles ne sont pas fortement significatives. 58% des personnes insatisfaites du nombre d'équipements de garde se déclarent partisans d'une scolarisation dès deux ans, 54% de ceux trouvant suffisant le nombre de places offertes abondent dans ce sens.

Partisans et opposants à l'entrée précoce en maternelle ont des caractéristiques quelques peu divergentes. Les premiers sont, comparés à la moyenne, plus jeunes, sans enfant, plutôt de sexe masculin et ils résident en province. Assez modernistes, ils se montrent plutôt favorables au travail féminin et déclarent légèrement plus que l'ensemble de la population qu'il est indifférent que ce soit le père ou la mère qui s'arrêtent de travailler pour s'occuper d'un enfant en bas âge. Ils préfèrent, d'autre part, que les autorités offrent davantage d'équipements pour la garde des enfants plutôt qu'elles incitent financièrement la mère à cesser temporairement de travailler.

Au contraire, parmi ceux qui se montrent défavorables à la scolarisation à deux ans, on constate une sur-représentation des mères de plus de 40 ans, sans activité professionnelle et de personnes fréquentant régulièrement un lieu de culte. Les enquêtés de ce groupe sont plus hostiles que les autres catégories au travail féminin lorsqu'il y a des enfants en bas âge et, de ce fait, accueillent favorablement l'idée d'un salaire maternel.

Tableau 10

**Principales caractéristiques des partisans et opposants de la scolarisation
des jeunes enfants de deux ans (1989-1990)**

	(en %)	
Le partisan		
- A moins de 24 ans	16,8	(13,7)
- N'a eu aucun enfant.....	30,3	(26,5)
- Homme	51,5	(47,3)
- Pense que les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	46,5	(42,7)
- Pense qu'il faudrait permettre aux mères de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements pour la garde de leurs jeunes enfants ⁹	26,5	(22,9)
- Est défavorable à une politique financière incitant la mère à arrêter de travailler lorsqu'elle a des enfants en bas âge	15,6	(13,2)
- Estime que la crèche est le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant.....	30,0	(27,2)
L'opposant		
- Femme de 40 à 59 ans.....	18,8	(14,6)
- A eu des enfants	78,5	(73,5)
- Femme au foyer	20,9	(16,9)
- Fréquente régulièrement un lieu de culte	18,2	(13,4)
- Pense que la crèche collective est le mode de garde présentant le plus d'inconvénients	35,6	(31,2)
- Considère que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge.....	35,9	(31,2)

Exemple de lecture : le groupe des partisans de la scolarisation des jeunes enfants dès deux ans est composé à 51,5% d'hommes, alors que ceux-ci ne représentent que 47,3% de la population.

⁹ L'intitulé exact de la réponse est le suivant : "Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant bien plus d'équipements pour la garde de leur(s) enfant(s)". Ce choix s'opposait à l'autre item proposé : "il faudrait plutôt les inciter, par des aides financières, à cesser temporairement de travailler".

C) LES MUNICIPALITES DESIGNEES COMME ETANT LES PRINCIPAUX POURVOYEURS DES PLACES D'ACCUEIL.

Les Français ont-ils une bonne connaissance des "modes de gestion" des équipements collectifs de garde d'enfants ? En 1989-1990, 55% d'entre eux citent la municipalité comme l'institution ou la collectivité principalement chargée d'offrir des places d'accueil pour les petits. Avec 20% de citations, les Caisses d'Allocations Familiales prennent la deuxième place. Viennent ensuite l'Etat (14%) et, bon dernier, le département (8%).

Rappelons que la majorité des crèches (collectives et familiales) sont municipales (56%). 14% sont gérées par les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales, 1% par les Caisses d'Allocations Familiales et 9% par des associations¹⁰. Les assistantes maternelles sont, elles, agréées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, c'est-à-dire, dans la pratique, par les services de Protection Maternelle et Infantile.

Tableau 11

A votre avis, dans l'organisation actuelle, qui est principalement chargé d'offrir des places d'accueil ou de garde pour les enfants en bas âge ? (1989-1990)

	(en %)
. Les Municipalités	53,4
. Les Caisses d'Allocations Familiales	20,3
. L'Etat	14,0
. Les Départements	8,1
. Autres	0,9
. Ne sait pas	3,3
Total	100,0

Le fort taux de citations des Caisses d'Allocations Familiales n'est pas étonnant puisqu'elles jouent un rôle d'information, d'incitation et de gestion en matière de petite enfance. Les CAF sont souvent les principaux interlocuteurs de la population en général et des parents en particulier sur les problèmes relatifs à l'enfance.

¹⁰ Voir F. LEPRINCE : "La garde des jeunes enfants", Données Sociales 1987, INSEE.

Une forte influence du diplôme sur le choix des réponses.

Parmi ceux qui désignent la municipalité, figurent en plus grand nombre que dans l'ensemble de la population les Franciliens (63% des habitants de Paris et de sa région). Les diplômés sont aussi sur-représentés dans ce groupe puisque 64% des personnes ayant au moins le Bac en font partie. 7 cadres supérieurs sur 10 (professions libérales comprises) émettent la même réponse, ainsi que 62% des individus appartenant à un foyer disposant de plus de 15 000 francs par mois.

Ce sont donc avant tout les classes les plus privilégiées, souvent les mieux informées, qui citent cette modalité.

Tableau 12

Catégories ayant cité plus souvent qu'en moyenne la municipalité (1989-1990)

	% d'enquêtés désignant la municipalité comme l'institution principalement chargée d'offrir des places d'accueil
- Cadres supérieurs ou professions libérales	70,8
- Titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au bac.	63,4
- Revenu mensuel du foyer supérieur à 15 000 francs	62,5
- Franciliens ¹¹	62,1
Ensemble.....	53,4

Exemple de lecture : alors que 53,4% des Français désignent la Municipalité comme étant l'organisme principalement chargé d'offrir des places d'accueil, ce pourcentage est de près de 71% parmi les cadres supérieurs.

Au contraire, l'enquêté peu ou non diplômé penche plutôt en faveur des Caisses d'Allocations Familiales. Ainsi, si 20% des Français désignent les CAF comme étant les principaux pourvoyeurs de places d'accueil de la petite enfance, ce pourcentage est de 24% parmi les détenteurs d'au plus le Cep et de 32% chez les enquêtés appartenant à un foyer où le revenu annuel est inférieur à 35 000 francs. Les femmes ont aussi légèrement plus tendance que la moyenne à choisir cette modalité (23%) et ce, d'autant plus qu'elles sont inactives (24%).

¹¹ C'est-à-dire les habitants de Paris et de l'agglomération parisienne.

Tableau 13

*Catégories ayant cité plus souvent qu'en moyenne les
Caisses d'Allocations Familiales (1989-1990)*

	% d'enquêtés désignant les CAF comme l'institution principalement chargée d'offrir des places d'accueil
- Revenu annuel du foyer inférieur à 35 000 francs	32,8
- Non diplômés ou titulaires d'un Cep	23,7
- Femmes	23,2
- Femmes inactives.....	24,1
Ensemble.....	20,3

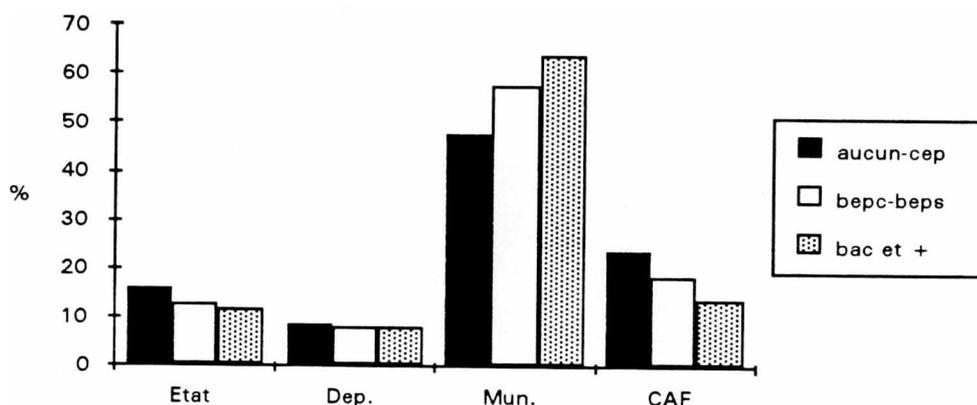
Exemple de lecture : alors que 20,3% des Français désignent les Caisses d'Allocations Familiales comme étant l'organisme principalement chargé d'offrir des places d'accueil, ce pourcentage est de près de 24% parmi les personnes possédant au plus le Cep.

Ce sont aussi des personnes aux conditions socio-culturelles modestes qui désignent l'Etat : 21% des non-diplômés (Cep compris) se placent dans cette catégorie (rappelons que 14% des Français seulement ont cité cette réponse). Il en est de même pour 18% des ouvriers en général et pour 25% des ouvriers non qualifiés. Ces 14% d'individus ayant désigné l'Etat comme le principal créateur des places d'accueil attendent relativement plus de la société que l'ensemble de la population. Ainsi, 28% d'entre eux estiment que c'est à la société de prendre en charge le coût d'accès aux équipements et services collectifs (21% des Français sont dans ce cas) et 63% que le RMI devrait être un droit automatique quand on est en-dessous d'un minimum (56%).

En résumé, le **diplôme semble être le facteur le plus influent** quant à l'organisme désigné comme le principal fournisseur des places d'accueil. Les Français les plus instruits citent surtout la municipalité et n'évoquent que très peu les CAF et l'Etat. C'est le phénomène complètement inverse pour les non-diplômés (Graphique 5).

Graphique 5

A votre avis, dans l'organisation actuelle, qui est principalement chargé d'offrir des places d'accueil ou de garde pour les enfants en bas âge ? (1989-1990)



Les femmes actives ne se distinguent pas par des opinions particulières.

Les réponses ne sont pas corrélées avec le fait d'avoir ou non un enfant de moins de six ans. Les jeunes parents ne se distinguent donc pas du reste de la population sur ce sujet.

Peu de différences d'opinion non plus entre les femmes actives de moins de 50 ans ayant eu au moins un enfant et l'ensemble des Français. Par contre, en ce qui concerne les réponses "CAF" et "Département", on note de grandes disparités entre les actives et les inactives (tableau 14). Ces dernières ignorent totalement l'action du Département dans la gestion des places de garde (5% seulement évoquent cet organisme) et sur-estiment celle des CAF (26%).

Tableau 14

A votre avis, dans l'organisation actuelle, qui est principalement chargé d'offrir des places d'accueil ou de garde pour les enfants en bas âge ? (1989-1990)

	(en %)		
	Ensemble des femmes inactives de moins de 50 ans, ayant eu des enfants (447)	Ensemble des femmes actives de moins de 50 ans, ayant eu des enfants (416)	Ensemble de la population (4010)
- Les Municipalités	51,1	53,6	53,4
- Les CAF	26,0	18,3	20,3
- L'Etat	14,3	14,5	14,0
- Les Départements	5,2	11,2	8,1
- Autres	0,6	0,0	0,9
- Ne sait pas	2,8	2,4	3,3
Total	100,0	100,0	100,0

Chez les mères exerçant une activité professionnelle, on retrouve, comme dans l'ensemble de la population, et même peut-être plus nettement, la marque du diplôme dans le choix des réponses. Sur l'item "Municipalité", 13 points séparent les actives fortement diplômées (61%) de celles ne possédant aucun bagage scolaire (48%). Ces dernières portent relativement plus volontiers leur choix sur les Caisses d'Allocations Familiales (23% contre 11% pour les plus diplômées). Les femmes actives au niveau scolaire moyen désignent plus que l'ensemble de la population les Départements (13% contre 8% en moyenne nationale).

De ces trois questions relatives à l'opinion sur la politique en faveur de la petite enfance, on retiendra avant tout un profond mécontentement et ce, tant sur les informations fournies aux parents, que sur le nombre d'équipements de garde disponibles. Cette insatisfaction s'est amplifiée ces dernières années et touche même les personnes qui sont, a priori, les moins concernées (personnes âgées, enquêtés n'ayant pas d'enfants de moins de six ans). Pour plus d'un Français sur deux, le mécontentement se cumule : il concerne aussi bien l'information que le nombre d'équipements. Toutefois, on note des différences notables sur ces deux sujets. Ainsi, alors que les personnes les plus sensibles au manque d'informations se recrutent essentiellement dans les catégories au niveau socio-culturel intermédiaire, ce sont les individus les plus privilégiés socialement qui sont les plus critiques à l'encontre de la carence en places de garde.

L'activité des femmes, en particulier de celles ayant eu au moins un enfant, est un facteur influent. Si les mères exerçant une activité professionnelle semblent plus satisfaites que les inactives et même que l'ensemble de la population des renseignements mis à la disposition des familles, elles sont au contraire très critiques sur l'insuffisance des places offertes.

Enfin, il reste à faire remarquer que la municipalité est l'institution considérée comme celle qui est principalement chargée d'offrir des places de garde. Le critère le plus sélectif sur cette question est, sans aucun doute, le diplôme : plus celui-ci est élevé, plus nombreuses sont les réponses relatives à la municipalité. Les réponses des enquêtés au niveau scolaire moyen se portent plutôt sur les Caisses d'Allocations Familiales.

CHAPITRE II

ENTRE LES SOUHAITS ET LA REALITE

C H A P I T R E I I

ENTRE LES SOUHAITS ET LA REALITE

A) LES PRATIQUES

La pénurie en places d'équipements, la forte disparité locale des infrastructures ou du système d'information, l'inégale capacité financière des familles et les horaires de travail des conjoints sont quelques-uns des facteurs qui hypothèquent lourdement la liberté de choix des parents en matière de modes d'accueil. Ceux-ci sont parfois contraints de se débrouiller, d'improviser, d'utiliser un système D dont la continuité n'est pas toujours facile à assurer. Il n'est pas rare, en effet, qu'au cours de ses trois premières années, l'enfant change de mode de garde : souvent par nécessité (les parents modulant en fonction des différentes possibilités qui s'offrent à eux), mais aussi parfois par choix, en fonction de l'âge de l'enfant ¹² (tel mode de garde sera jugé adéquat pour les nourrissons, mais inadapté pour les plus grands ou vice-versa).

C'est pourquoi, nous avons volontairement centré notre interrogation concernant les pratiques sur le mode de garde principalement adopté. D'autre part, la solution de garde pouvant ne pas être la même pour les enfants de rang différent à l'intérieur d'une même famille, nous avons limité notre étude à la pratique relative au dernier enfant en bas âge¹³.

¹² Voir à ce propos N. Tabard : "*Mode de garde des enfants et pré-scolarisation*", CREDOC 1976.

¹³ La question posée était précisément la suivante "*Quelle solution avez-vous principalement adoptée pour la garde de votre dernier enfant en bas âge ?* "

Signalons qu'aucune proposition de réponse n'était formulée par l'enquêteur. Celui-ci postcodait la réponse et, dans le cas où l'enquêté ne donnait aucune précision sur la nourrice, demandait si elle était agréée ou non.

La "mère au foyer" est le principal mode de garde adopté.

Toutes générations confondues, 58 % des Français n'ont pas pu ou pas voulu confier leur enfant à des mains étrangères. C'est la mère qui en a elle-même assuré la garde¹⁴.

Tableau 15

Quel mode de garde avez-vous principalement adopté pour votre dernier enfant en bas âge ? (1989-1990)

	(en %)
	Ensemble des Français ayant eu un enfant (2948)
- Nourrice (ou assistante maternelle) agréée	7,3
- Nourrice non agréée	7,2
- Garde par les grands parents	10,6
- Crèche familiale.....	0,6
- Crèche collective	3,6
- Halte-garderie	0,7
- Garde à domicile par une personne rémunérée	3,5
- Mère travaillant à domicile	5,2
- Mère au foyer	57,6
- Autres	3,2
- Ne sait pas	0,5
Total	100,0

Il ne serait pas étonnant de constater un important effet d'âge dans le recours à la mère. En effet, l'idéologie dominante de la "bonne mère" (c'est-à-dire celle assurant elle-même l'éducation de ses enfants) tend peu à peu à s'estomper. Tout d'abord, par nécessité économique, -l'apport d'un deuxième salaire est, dans beaucoup de foyers, un complément indispensable-, mais aussi par volonté des femmes elles-mêmes de s'épanouir hors de leur foyer, en particulier dans le monde professionnel. Mères certes, mais aussi se voulant individus à part entière, même si beaucoup de femmes doivent surmonter le sentiment de culpabilité -entretenu de façon latente par la société- qu'elles ressentent lorsqu'elles confient leur enfant ¹⁵.

¹⁴ Le pourcentage atteint 63 % si on y ajoute les mères travaillant à domicile ayant gardé elles-mêmes leur enfant.

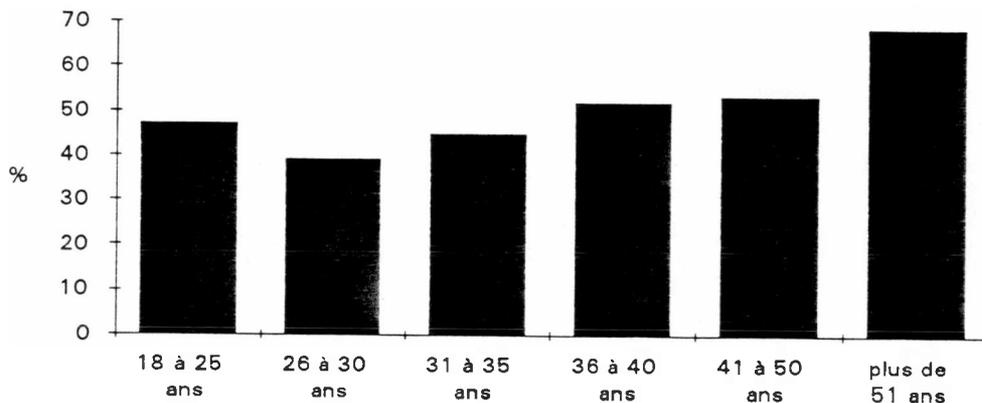
¹⁵ Lire à ce propos l'article de M. BUISSON : "La bonne-mauvaise mère" ainsi que celui de M. LEVY : "La mère qui travaille au dehors", Informations Sociales, n°3 (1980) : "Les jeunes parents et la garde de leurs enfants".

Pourtant, on relève une proportion assez conséquente de recours à la garde par la mère dans les foyers où l'enquêté est très jeune. Ainsi, près de la moitié des 18-25 ans ont adopté cette solution contre moins de 40% des 26-30 ans. Serait-ce à dire que l'on assiste à un retour de la femme au foyer parmi les jeunes générations ? Il faut toutefois tempérer cette affirmation par la remarque suivante : les femmes et les enquêtés qui ont des enfants assez tôt (moins de 25 ans) sont en général peu diplômés, donc peu qualifiés professionnellement et nous verrons par la suite que ce sont les ménages les moins aisés qui adoptent cette solution de garde.

Ainsi, 62% des personnes de moins de 25 ans ayant un enfant n'ont aucun diplôme ou le Cep tandis que 17% seulement sont titulaires d'au moins le Bac.

Graphique 6

Recours à la garde par la mère (1989-1990)Selon l'âge de l'enquêté.



Le recours à la mère au foyer reste encore très fort dans les familles ayant un enfant de moins de six ans.

Même si ce recours est moins fréquent qu'auparavant, la mère au foyer reste, pour les jeunes générations, la principale solution de garde adoptée. 42% des parents d'enfants de moins de six ans ont fait ce choix de garde (63% des enquêtés ayant un enfant de plus de six ans avaient choisi cette option).

Tableau 16

Quel mode de garde avez-vous principalement adopté pour votre dernier enfant en bas âge ? (1989-1990)

	(en %)	
	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de six ans (787)	Ensemble des Français ayant eu un enfant (2948)
- Nourrice (ou assistante maternelle) agréée	14,4	7,3
- Nourrice non agréée	12,0	7,2
- Garde par les grands parents	11,6	10,6
- Crèche familiale	2,2	0,6
- Crèche collective	5,8	3,6
- Halte-garderie	1,9	0,7
- Garde à domicile par une personne rémunérée	2,9	3,5
- Mère travaillant à domicile	2,5	5,2
- Mère au foyer	42,4	57,6
- Autres	4,1	3,2
- Ne sait pas	0,2	0,5
Total	100,0	100,0

Ces jeunes foyers où l'enfant est gardé par sa mère sont extrêmement typés. Absence de diplôme, tant pour l'homme que pour la femme, petits revenus qui imposent de fortes restrictions, dépendance financière vis-à-vis des prestations familiales, telles sont les principales caractéristiques des familles où la mère se consacre à l'éducation de ses enfants. Ajoutons d'autre part, qu'il s'agit souvent de familles nombreuses. Ainsi, si 42% des familles ayant un enfant de moins de six ans ont recouru à la mère pour garder les enfants dans la journée, ces proportions sont de :

- 45% dans les familles déclarant s'imposer régulièrement des restrictions.
- 48% lorsque l'enquêté n'a aucun diplôme ou le Cep seulement.
- 63% dans les foyers comportant cinq personnes ou plus.

On constate aussi des variations assez importantes suivant le lieu d'habitation. Ainsi, seulement 37% des mères d'enfants de moins de six ans résidant à Paris et dans la région parisienne ont élevé elles-mêmes leur dernier enfant en bas âge, contre 44% des femmes habitant une commune de moins de 50 000 habitants. Ce taux est évidemment à rapprocher de celui de l'activité féminine en Ile-de-France : en 1987,

65 % des Franciliennes exercent une activité professionnelle, alors que ce pourcentage n'est que de 56 % pour l'ensemble des Françaises et de 52 % pour les habitantes de communes de moins de 20 000 âmes¹⁶.

Ce choix de garde a-t-il été librement consenti ? N'a-t-il pas été contraint par l'indisponibilité des places d'accueil ou la cherté des systèmes de garde à l'extérieur ? Ne l'a-t-il pas été par l'absence de qualification professionnelle de la mère et la saturation du marché de l'emploi (nous avons vu en effet que ce sont les moins favorisés culturellement et financièrement qui adoptent cette solution ¹⁷) ?

En tout état de cause, 25 % des enquêtés ayant un enfant de moins de six ans et ayant eu recours à la mère pour garder ce dernier avouent avoir adopté cette solution faute d'avoir disposé d'autres possibilités (voir tableau 43). Certes, ce pourcentage est inférieur de six points à celui relatif à l'ensemble des jeunes parents (plus de 31 % des enquêtés ayant un enfant de moins de six ans déclarent avoir adopté leur mode de garde de manière contrainte), mais il est loin d'être négligeable.

Bien entendu, on ne s'étonnera pas de relever des positions relativement traditionalistes en ce qui concerne le travail féminin chez ces jeunes parents. Ainsi, 36 % des enquêtés ayant un enfant de moins de six ans gardé par la mère estiment que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge (26 % des Français sont de cet avis) et 85 % d'entre eux considèrent que les pouvoirs publics devraient, par le versement d'une aide financière, inciter les jeunes mères à cesser temporairement leur activité plutôt que d'accroître les équipements collectifs et ainsi leur permettre de continuer à travailler (contre 77 % en moyenne).

2,5 % des foyers ayant un enfant de moins de six ans ont par ailleurs pu avoir recours à la mère, celle-ci travaillant à domicile. Ceci est particulièrement le fait des femmes indépendantes (34 % de ces dernières s'occupent de leurs enfants dans la journée).

¹⁶ Source : INSEE RESULTATS 1989 : "L'activité féminine dans les régions".

¹⁷ Voir à ce propos "Aide à la petite enfance et activité professionnelle des femmes", Notes et graphiques n° 16, juillet 1991, CERC.

Les auteurs de cet article fournissent le gain net procuré par le maintien de l'activité de la mère de famille dont un enfant a moins de 3 ans (compte tenu de la fiscalité, des coûts de garde et des prestations familiales). Lorsqu'il y a deux enfants dont un de moins de 3 ans dans le foyer, ce gain correspondrait à 56 % du salaire de la mère gagnant le SMIC (homme employé) et à 66 % de celui de la femme exerçant une profession intermédiaire (homme cadre supérieur).

Tableau 17

Catégories de personnes ayant un enfant de moins de six ans et ayant eu, plus qu'en moyenne, recours à la garde par la mère au foyer

	% d'enquêtés ayant adopté comme solution de garde la mère au foyer
- Foyer de 5 personnes et plus.....	62,9
- Non diplômé ou titulaire du Cep	48,3
- Déclare s'imposer régulièrement des restrictions	45,1
- Habite une commune de moins de 50 000 habitants	43,8
Moyenne	42,4

Exemple de lecture : 62,9% des enquêtés appartenant à un foyer de plus de 5 personnes (dont un enfant de moins de six ans) ont eu recours à la mère pour faire garder leur dernier enfant en bas âge ; 42,4% de parents d'enfants de moins de six ans sont dans ce cas.

Tableau 18

Foyers ayant eu recours à la garde par la mère : quelques opinions sur les questions relatives au travail féminin et à la famille (population ayant un enfant de moins de six ans) (1989-1990)

	(en %)	
Parents d'enfants de moins de six ans ayant recouru à la garde par la mère et.....		
-... Estimant que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge	36,2	(26,2)
-... Considérant que les pouvoirs publics devraient, par le versement d'une aide financière, inciter les jeunes mères à cesser temporairement leur activité plutôt que d'accroître les équipements de garde.....	84,8	(77,0)
-... Pensant que le mariage est une union indissoluble	25,0	(17,8)
-... Pensant que la famille est le seul endroit où l'on se sent bien....	71,7	(62,8)

Exemple de lecture : 36,2% des jeunes foyers qui ont adopté comme solution de garde "la mère au foyer" estiment que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge ; seulement 26,2% de la population ayant un enfant de moins de six ans sont de cet avis.

Afin de mesurer l'importance des différents modes de garde " extérieurs", nous avons exclu des analyses suivantes les cas où l'enfant était gardé par sa mère.

Agréées ou pas, les nourrices se voient confier près de la moitié des enfants.

Lorsque la mère travaille à l'étranger¹⁸, 48% des familles ayant un enfant de moins de six ans ont choisi de confier l'éducation de leur enfant à une nourrice. Plus exactement, 26% ont eu recours à une assistante maternelle et 22% à une nourrice non agréée.

En comparaison, l'usage de la crèche collective semble relativement modeste, notamment eu égard aux nombreux débats organisés autour de ce mode de garde. Seulement 10% des familles y ont eu accès.

"L'utilisation" des grands parents concerne 2 jeunes familles sur 10. Les autres modes de garde sont des solutions trop marginales (vu la taille des échantillons) pour pouvoir prêter à commentaires.

Tableau 19

*Solution adoptée pour la garde du dernier enfant en bas âge
(hors garde par la mère) (1989-1990)*

	(en %)					
	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de 6 ans		Ensemble des Français ayant un enfant de moins de 16 ans		Ensemble des Français ayant eu un enfant	
	1987-1988	1989-1990	1987-1988	1989-1990	1987-1988	1989-1990
- Nourrice agréée.....	24,2	26,2	23,8	24,0	18,5	19,6
- Nourrice non agréée	19,7	21,8	20,4	22,1	16,3	19,5
- Garde par les grands parents.....	29,9	21,0	25,1	22,2	29,7	28,5
- Crèche collective	10,7	10,5	10,8	11,4	10,1	9,7
- Autres ¹⁹	15,5	20,5	19,9	20,3	25,4	24,7
<i>dont garde à domicile rétribuée</i>	<i>4,8</i>	<i>5,2</i>	<i>5,6</i>	<i>6,3</i>	<i>9,9</i>	<i>9,3</i>
Total	100	100	100	100	100	100

¹⁸ C'est-à-dire lorsque l'enfant n'est pas gardé par sa mère. Nous supposons en effet que seules les mères actives confient leur enfant à l'étranger et donc, que les mères sans activité professionnelle gardent leur enfant elles-mêmes. Se référant à l'enquête "Famille" de l'INSEE (1982), A. NORVEZ estime à environ 3 ou 4% la proportion d'enfants gardés à l'étranger, alors que leur mère est inactive. Voir A. NORVEZ : "De la naissance à l'école", Travaux et Documents n°126, INED

¹⁹ Y compris : crèche familiale, garde à domicile rétribuée, halte-garderie, autres, ne sait pas. Ces données ont dû être regroupées faute de disposer d'échantillons de taille suffisante.

Les solutions adoptées : des variables culturelles et géographiques.

De fortes caractéristiques socio-culturelles différencient les utilisateurs des différents modes de garde. Mais les données relatives aux seuls parents d'enfants de moins de six ans sont à traiter prudemment, les échantillons étant relativement faibles. C'est pourquoi nous ferons porter notre étude sur les familles ayant au moins un enfant de moins de seize ans. On voit en effet dans le tableau 19 qu'il n'existe, pour 1989-1990, que de petites différences entre la répartition des pratiques des enquêtés ayant un enfant de moins de six ans et celle des pratiques des parents d'enfants de moins de seize ans. Ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble des Français (en particulier à propos de "l'utilisation" des grands parents).

Les cadres (supérieurs ou moyens) inscrivent plus (15%, contre 11%) que les employés et les ouvriers leurs enfants dans une crèche collective (cette dernière est le mode de garde utilisé par 11% des Français ayant un enfant de moins de 16 ans). Par contre, les familles peu diplômées rejoignent, par leur "choix" de la crèche, les foyers où l'enquêté possède au moins le Bac : 8% seulement des individus possédant un niveau d'étude moyen utilisent ce mode de garde, contre respectivement 11 et 14% pour les catégories précédemment citées. L'influence du diplôme de la femme est encore plus forte : lorsque la mère possède au moins le Bac, 16% des enquêtés ont confié leur enfant à la crèche.

Mais ce qui marque avant tout dans l'étude des utilisateurs de la crèche, ce sont les fortes disparités régionales : 30% des habitants de l'Ile-de-France (Paris compris) ont eu recours à la crèche. Seulement 8% des provinciaux l'ont fait. Il est vrai que certaines régions de Province restent particulièrement sous-équipées en matière de modes de garde collectifs.

Tableau 20**Principales caractéristiques des personnes ayant davantage eu recours à la crèche collective (parents d'enfants de moins de 16 ans)**

	% de ceux ayant adopté la crèche collective pour leur dernier enfant en bas âge
- Francilien ²⁰	30,1
- Foyer dans lequel la femme possède au moins le bac	15,8
- Cadre	15,2
- Titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au bac.....	14,3
- Moyenne	11,4

Exemple de lecture : 11,4% des parents d'enfants de moins de 16 ans ont adopté pour leur dernier enfant la crèche collective ; ce pourcentage est de 30,1% pour les Franciliens.

Au contraire, le recours à l'assistante maternelle, qui concerne 24% des parents d'enfants de moins de 16 ans, est surtout le fait des habitants des villes de 50 000 à 200 000 habitants (32%). On y fait, d'autre part, plus souvent appel dans les milieux aisés que dans les catégories où les revenus sont faibles (28% lorsque le revenu annuel du foyer est supérieur à 150 000 Francs, 22% lorsqu'il est inférieur à 150 000 Francs). On peut noter toutefois que 26% d'enfants d'ouvriers ont passé leur petite enfance au domicile d'une assistante maternelle .

Mais ce sont avant tout les couples où la femme est cadre moyen qui adoptent cette solution : 34% des femmes exerçant une profession intermédiaire ont placé leur enfant en nourrice.

Tableau n°21**Principales caractéristiques des personnes ayant eu davantage recours à l'assistante maternelle (parents d'enfants de moins de 16 ans)**

	% de ceux ayant adopté l'assistante maternelle pour leur dernier enfant en bas âge
- Femme exerçant une profession intermédiaire.....	34,1
- Habite une commune de 50 000 à 200 000 habitants.....	32,3
- Revenu annuel du foyer supérieur à 150 000 francs par an	27,9
- Ouvrier	25,8
- Moyenne	24,0

Exemple de lecture : 24% des parents d'enfants de moins de 16 ans ont fait appel pour leur dernier enfant à une assistante maternelle ; ce pourcentage est de 25,8% pour les ouvriers.

²⁰ C'est-à-dire habitant Paris et l'agglomération parisienne.

Cette utilisation accrue de l'assistante maternelle par les cadres moyens se fait au détriment de la nourrice non agréée (employée par 22 % des parents) : 18 % seulement d'entre eux y ont recouru. De manière générale, utilisent plus ce mode de garde les foyers où l'enquêté, voire la femme de l'enquêté, possède un niveau d'étude moyen (32 % des détenteurs du Beps ou équivalent sont dans ce cas, 36 % lorsque la femme a ce niveau d'instruction). Une forte proportion d'employés (25 %) choisissent eux aussi la nourrice sans agrément. Par contre, non diplômés et diplômés supérieurs semblent relativement dédaigner cette solution (19 %).

Quant à la garde par les grands parents, elle caractérise principalement les foyers les plus modestes : 26 % des ouvriers et employés, 27 % des non diplômés demandent ce service à leurs parents. Bienheureux ceux qui ont cette possibilité car l'éclatement des familles ne l'autorise pas toujours. Seulement 7 % des parisiens et "banlieusards" ont fait appel à leurs parents proches contre 25 % pour les provinciaux.

Tableau 22

Principales caractéristiques des personnes ayant davantage eu recours à la garde par les grands parents (parents d'enfants de moins de 16 ans)

	% de ceux ayant adopté la garde par les grands parents pour leur dernier enfant en bas âge
- Non diplômé ou titulaire du CEP	27,3
- Employé.....	26,4
- Ouvrier	25,9
- Provincial	25,1
-Moyenne	22,2

Exemple de lecture : 22 % des parents d'enfants de moins de 16 ans ont fait appel aux grands parents pour garder leur dernier enfant en bas âge ; ce pourcentage est de 27 % pour les personnes ne possédant au plus que le Cep.

Un mot sur la garde à domicile par une personne rémunérée : 6 % seulement des Français ayant un enfant de moins de 16 ans ont opté pour cette solution. Mais ces individus sont extrêmement typés : il s'agit de couples bien installés dans la vie, fortement diplômés. Ainsi, 27 % des femmes, elles-mêmes cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale, ont adopté ce mode de garde. De plus, cette solution étant onéreuse, il n'est pas étonnant de constater que cette catégorie est composée à 54 % d'individus appartenant à un foyer bénéficiant d'un revenu mensuel de 15 000 francs et plus.

Tableau 23

Les modes de garde principalement adoptés pour la garde du dernier enfant en bas âge (Français ayant un enfant de moins de 16 ans)

(en %)

	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de 16 ans	dont :							
		Cadres sup. ou moyens	Employés	Non diplômés. ou Cep seulement	Titulaires du Bac ou d'un dip. supérieur	Francil.	Provinc.	Femmes possédant au moins le bac ²¹	Femmes exerçant une prof interm.
Nourrice agréée	24	28	22	25	26	19	23	30	36
Nourrice non agréée	22	22	26	19	18	20	24	16	18
Garde par les grands parents	22	12	27	27	13	7	25	13	12
Crèche collective	11	15	10	11	13	30	8	20	16
Autres.....	21	23	25	18	30	24	20	21	18
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Exemple de lecture : 15% des cadres ayant un enfant de moins de 16 ans ont adopté la crèche collective pour leur dernier enfant; ce pourcentage est de 11% pour l'ensemble des parents d'enfants de moins de 16 ans.

²¹ Ces résultats sont donnés à titre indicatif et doivent être traités prudemment, vu la taille de l'échantillon.

Ainsi, aujourd'hui encore, 4 Français sur 10 ayant un jeune enfant utilisent la garde par la mère et cette décision est davantage le fait de foyers plutôt défavorisés.

Lorsque la mère travaille, la crèche collective reste un mode de garde relativement minoritaire (10% des foyers sont concernés) alors que les nourrices se voient utilisées par la moitié des parents (26% pour la nourrice agréée, 22% pour la non agréée). Les grands parents, quant à eux, sont sollicités une fois sur cinq.

De grandes disparités régionales, fortement liées au niveau local des infrastructures d'accueil, apparaissent : forte utilisation relative de la crèche collective en Ile-de-France (30%), recours plus fréquent à l'assistante maternelle en province. Les provinciaux ont d'autre part davantage la possibilité de faire appel aux grands parents (25% des habitants de Province contre 7% des parisiens y ont recours).

Les catégories aisées (tant au niveau financier que culturel) adoptent plus souvent que les autres une crèche collective (15%) tandis que les ouvriers, mais surtout les femmes exerçant une profession intermédiaire, font plus souvent appel à l'assistante maternelle (respectivement 26 % et 34%). Les employés se dirigent plutôt vers la nourrice non agréée (25%). L'emploi de cette dernière semble d'ailleurs être davantage une caractéristique des familles au niveau d'instruction moyen.

B) Y A - T- IL UN MODE DE GARDE IDEAL ? DES PREFERENCES DIVERSIFIEES.

Il n'existe pas a priori de mauvais modes de garde, ni de solutions sans défaut. Tout dépend bien entendu des aspirations des parents, des habitudes culturelles de la famille, de la personnalité forcément différente de chaque enfant et des contraintes professionnelles ou familiales des conjoints. Un seul et même système ne peut convenir à tous. Chaque mode de garde présente donc ses avantages et ses inconvénients²². Ainsi, la crèche collective sera appréciée par certains parents pour le professionnalisme de son personnel, l'expérimentation de la vie sociale qu'elle permet à l'enfant, mais critiquée par d'autres qui mettent en avant des inconvénients tels que les risques de contagion ou la promiscuité inhérente à toute collectivité. La nourrice non agréée peut présenter l'avantage, outre celui d'être un mode de garde individuel, de la flexibilité des horaires, mais on lui reproche souvent un certain manque de compétence.

Il est fréquent que la recherche d'un mode de garde soit perçue de façon négative : "*A défaut d'être gardé par la mère (ce qui serait l'idéal pour certains), tâchons de trouver la solution qui soit la moins mauvaise*" semblent penser une bonne partie des individus. Quel est donc, selon eux, **le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille ?** Cette question était posée à l'ensemble des enquêtés et non plus seulement à ceux ayant eu des enfants.

Afin d'éviter l'obtention de réponses conformes à l'image de la "bonne mère", celle qui garde elle-même ses enfants, nous avons préféré nous référer au cas où la mère travaille²³.

Une préférence pour les modes de garde individuels, mais de plus en plus de suffrages en faveur de la crèche collective

La nourrice (agréée ou non) arrive en tête des préférences des Français : 33% considèrent cette solution comme étant la plus satisfaisante. On peut même ajouter à ce pourcentage, les partisans de la crèche familiale (3,5%) qui, contrairement à ce que

²² Voir à ce propos A. NORVEZ : "*De la naissance à l'école*", Travaux et Documents n° 126, INED.

²³ Le libellé exact de la question était le suivant : "*Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille ?*"

Aucun choix n'était proposé par l'enquêteur. Aucune précision n'était donnée sur le sens du mot "satisfaisant". Libre aux enquêtés de répondre en pensant aux parents, à l'enfant ou aux deux à la fois.

laisse entendre son intitulé, est un mode de garde principalement individuel (l'enfant est gardé par une assistante maternelle mais passe une journée ou une demi-journée par semaine dans un lieu collectif). Ce sont donc près de 4 Français sur 10 qui se montrent partisans de la nourrice.

Toutefois, cette forte proportion en faveur de ce mode de garde ne doit pas masquer le "score" assez faible de la nourrice non agréée (moins de 7%).

Viennent, en deuxième position, les grands parents (26%). Il est vrai que savoir son enfant gardé par sa grand-mère peut représenter une grande tranquillité pour les parents, particulièrement sur le plan affectif - "l'enfant ne manque pas d'amour" - , même si, pour beaucoup d'entre eux, ce mode de garde n'est pas sans poser des problèmes, principalement ceux liés aux principes éducatifs²⁴.

La crèche collective n'est citée comme le mode de garde le plus satisfaisant que par 22% des enquêtés, mais rassemble de plus en plus d'adeptes : 4% de "supporters" de plus entre 1987-1988 et 1989-1990.

Tableau 24

Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille ?

	(en %)	
	Ensemble des Français 1987-1988 (3997) ²⁵	Ensemble des Français 1989-1990 (4010)
- Nourrice (ou assistante maternelle) agréée	24,9	26,2
- Nourrice non agréée	6,4	6,6
- Garde par les grands parents	26,7	26,2
- Crèche collective	17,6	22,3
- Garde à domicile par une personne rémunérée	9,6	9,9
- Crèche familiale	5,7	3,5
- Halte-garderie	1,4	1,1
- Autres	2,3	2,1
- Ne sait pas	4,9	2,0
Total	100,0	100,0

²⁴ Voir à ce propos G. HATCHUEL : "Accueil de la petite enfance et activité féminine", CREDOC, Collection des rapports, n°61, mai 1989.

²⁵ Entre parenthèses, figurent les effectifs de l'échantillon.

Qui sont les partisans des différents modes de garde ?

Le partisan de la crèche : parisien, plutôt jeune et moderniste

37% des habitants de l'agglomération parisienne âgés de moins de 40 ans citent la crèche comme étant le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille (22% dans l'ensemble de la population). Plus que l'âge, c'est le lieu d'habitation qui semble influencer sur les choix. En effet, le pourcentage pour cette réponse est encore de 32% pour les Franciliens de plus de 40 ans.

Un petit tiers (30%) des partisans de la crèche est opposé à une politique incitant, par des aides financières, la mère à arrêter temporairement de travailler lorsqu'elle a des enfants en bas âge (23% en moyenne). Plutôt modernistes, 48% d'entre eux pensent d'ailleurs que la femme devrait travailler dans tous les cas où elle le désire (43% des Français sont de cet avis).

Les habitants des petites communes penchent en faveur de la nourrice agréée

Alors que les partisans de la crèche collective sont plutôt des citadins, ceux de l'assistante maternelle se recrutent relativement souvent dans les campagnes : 30% des personnes résidant dans des communes de moins de 2 000 habitants émettent cette préférence. Rien d'étonnant, de ce fait, à relever que 37% des exploitants agricoles sont dans ce cas. Enfin, 28% des individus ne possédant aucun diplôme se rangent dans cette catégorie.

Quant à la nourrice non agréée, citée par moins de 7% de la population, elle est un peu plus prisée chez les femmes de 25 à 39 ans (10%) et chez les jeunes provinciaux de moins de 40 ans (9%). Près d'une femme active sur dix possédant un diplôme inférieur au bac a, d'autre part, désigne la nourrice non agréée comme étant le mode de garde le plus satisfaisant.

La garde par les grands-parents plébiscitée par les plus âgés

On ne s'étonnera pas de relever que les Français les plus âgés sont les plus fervents défenseurs de la garde par les grands parents et ce surtout parmi les provinciaux et les non diplômés. Ainsi, si 26% des Français citent les grands parents comme mode de garde le plus satisfaisant, c'est le cas de 28% des habitants de la province et de 32% des personnes âgées de plus de 50 ans et sans diplôme. Les cadres supérieurs sont plus circonspects à ce sujet (seulement 17%), contrairement aux artisans, commerçants ou chefs d'entreprise (33%).

La famille est, pour 74% des partisans de la garde par les grands parents, le seul endroit où l'on se sente bien, il doit donc leur sembler normal que l'enfant soit gardé en son sein. Il leur paraît toutefois préférable que la mère cesse temporairement de travailler lorsqu'elle a des enfants en bas âge (38%, contre 31%). L'éducation "collective" ne recueille pas vraiment leur faveur : 42% citent la crèche comme étant le mode de garde présentant le plus d'inconvénients (31% dans l'ensemble de la population).

Garde à domicile, crèche familiale : les femmes cadres supérieurs s'y déclarent favorables

La garde à domicile par une personne rémunérée (10% de citations) est bien sûr citée plus souvent par ceux qui ont les moyens financiers de se permettre le recours à une telle solution : les diplômés (17%), les professions libérales et les cadres supérieurs (16%) et particulièrement les femmes exerçant cette profession (20%), ceux appartenant à un foyer dont les revenus mensuels sont supérieurs à 15 000 francs (15%).

Enfin, la crèche familiale, défendue d'ailleurs par une infime minorité de citoyens (3,5%), est un peu plus prisée par les femmes fortement diplômées (7%) et les jeunes.

Tableau 25

Le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille (1989-1990).

(en %)

	Ensemble des Français	dont :					
		Moins de 40 ans	Plus de 50 ans	Provincial	Francilien	Non dip. ou titulaire du Cep	Femme cadre supérieur ²⁶
- Nourrice agréée...	26	26	27	29	24	28	30
- Nourrice non agréée	7	8	5	7	3	7	8
- Garde par les grands parents.....	26	24	31	28	17	29	10
- Crèche collective .	22	22	22	20	35	21	22
- Garde à domicile .	10	10	9	10	9	7	20
- Crèche familiale ..	4	(4)	(2)	(3)	(5)	(3)	(7)
- Autres	5	6	4	3	7	5	3
Total	100	100	100	100	100	100	100

²⁶ Ces résultats sont donnés à titre indicatif et doivent être traités prudemment vu la taille de l'échantillon.

Qu'en pensent les jeunes parents et les mères actives ?

L'ordre des préférences chez les enquêtés ayant un enfant de moins de six ans reste identique à celui de la population dans son ensemble (tableau 26). Toutefois, plusieurs amendements sont à apporter.

Tableau 26

Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille ? (1989-1990)

	(en %)		
	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de six ans (787)	Ensemble des femmes actives de moins de 50 ans ayant eu un enfant (416)	Ensemble des Français (4010)
-Nourrice (ou assistante maternelle) agréée	27,8	27,6	26,2
-Nourrice non agréée	9,6	9,6	6,6
-Garde par les grands parents	21,0	18,9	26,2
-Crèche collective	20,9	24,0	22,3
-Garde à domicile par une personne rémunérée	10,8	13,0	9,9
-Crèche familiale	5,0	4,1	3,5
-Autres et ne sait pas	4,9	2,4	5,2
Total	100,0	100,0	100,0

Les suffrages en faveur de la nourrice (agréée ou non) sont encore plus importants chez les jeunes parents : ils atteignent 37%. Cette image positive de la nourrice concerne aussi les "gardiennes" non agréées qui totalisent près de 10% de citations.

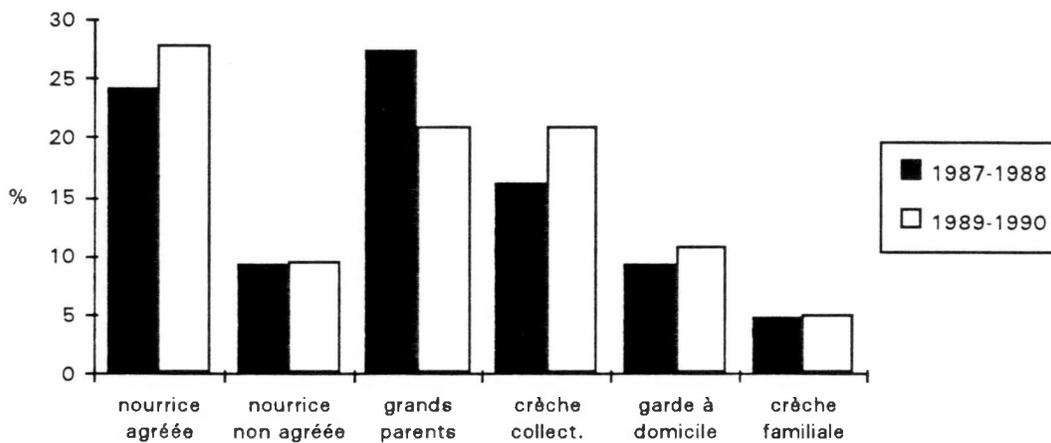
Ce phénomène s'effectue au détriment des grands parents qui ont, parmi les personnes ayant un enfant de moins de six ans, un taux de citations inférieur de 5 points à celui émis par l'ensemble de la population (21% contre 26%). Ce résultat est peu étonnant: les grands parents s'auto-citent souvent comme mode de garde le plus satisfaisant.

On note par ailleurs que les préférences des parents d'enfants de moins de six ans s'orientent plus, depuis trois ans, soit vers l'assistante maternelle, soit vers la crèche collective et ce au détriment des grands parents.

En 1989-1990, les grands parents ne recueillent plus, en effet, que 21% de citations, alors que ce pourcentage était de plus de 27% en 1987-1988. Au contraire, la crèche collective et l'assistante maternelle "gagnent" 4 points chacun.

Graphique 7

Evolution de l'opinion sur le mode de garde le plus satisfaisant dans la population des Français ayant un enfant de moins de six ans



Les mères actives, quant à elles, se montrent légèrement plus favorables aux crèches collectives (24%), mais se déclarent plus que la moyenne hostiles à la garde par les grands parents (à peine 19% ont cité cette solution comme étant la plus satisfaisante). Remarquons aussi le taux relativement important (13%) en faveur de la garde à domicile par une personne rémunérée (tableau 26).

Les préférences des Français se portent donc de manière générale sur les modes de garde individuels (l'assistante maternelle ainsi que les grands parents recueillent chacun 26% des suffrages). La crèche collective se voit toutefois plus citée ces dernières années et rassemble 22% des préférences.

Les partisans de ce dernier mode de garde sont plutôt jeunes, parisiens, et affichent des opinions modernistes en particulier à propos du travail féminin. Au contraire, les plus âgés penchent davantage -on comprend leur position- en faveur des grands parents. Ceux qui désignent la nourrice non agréée comme le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille sont plutôt de jeunes provinciaux et des femmes au niveau d'instruction modeste (inférieur au Bac). Les femmes cadres supérieurs se déclarent, quant à elles, plus souvent favorables à la garde à domicile par une personne rétribuée.

Les différences ne sont pas considérables entre l'ensemble de la population et les parents ayant un enfant de moins de six ans, si ce n'est chez ces derniers un moindre pourcentage de citations en faveur des grands parents (21%). Les femmes actives se distinguent elles aussi par une moindre référence à la garde par les grands parents (19%).

C) QUELQUES IMAGES COMPAREES DES DIFFERENTS MODES DE GARDE

Afin de tenter de mieux analyser l'image associée à chaque mode de garde et ainsi de tenter de comprendre les réponses concernant la solution "la plus satisfaisante", nous avons demandé aux enquêtés de choisir, parmi une liste des principaux modes de garde, celui qui leur apparaissait respectivement :

- "le plus bénéfique pour l'enfant"
- "le moins coûteux pour les parents"
- celui "présentant le plus d'inconvénients".

Quatre conclusions se dégagent de cette analyse.

Les jeunes parents dressent un palmarès différent de celui de l'ensemble des Français.

Si, dans l'ensemble de la population, les grands parents sont cités le plus souvent comme étant le **mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant** (34 % d'opinions favorables), pour les jeunes parents, c'est la crèche collective qui arrive en tête (31 %) (tableau 27). Ce mode de garde est toutefois jugé le plus bénéfique pour l'enfant par près de trois Français sur dix, ce qui le place en deuxième position. Par contre, les jeunes parents placent en deuxième position la nourrice agréée (24 %).

Tableau 27

*Quel est le mode de garde qui vous paraît le plus bénéfique pour l'enfant²⁷ ?
(1989-1990)*

	(en %)	
	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de six ans (787)	Ensemble des Français (4010)
- Crèche collective	31,2	27,2
- Nourrice agréée.....	24,2	20,3
- Garde par les grands parents	23,6	33,8
- Garde à domicile par une personne rémunérée.....	15,5	14,9
- Nourrice non agréée	5,5	3,6
- Ne sait pas	0,0	0,2
Total	100,0	100,0

²⁷ Une liste de 5 modes de garde était proposée à l'enquêté qui ne devait choisir qu'une seule réponse.

De grandes divergences d'opinion se font aussi jour à propos du **mode de garde jugé le moins coûteux**. Ont été bien sûr exclus du choix des réponses, les grands parents puisque ceux-ci offrent le plus souvent gratuitement leur services.

Les différences entre les jeunes parents et l'ensemble de la population ne se portent pas ici sur l'ordre des modes de garde jugés les moins coûteux, mais on observe de fortes variations des pourcentages de citations. La crèche collective est, de loin, la solution jugée la plus économique (59% pour l'ensemble des Français, 53% pour ceux ayant un enfant de moins de six ans). Il est à remarquer que cette réponse est majoritaire même pour les partisans²⁸ des autres modes de garde (sauf pour les personnes favorables à la nourrice non agréée). Ainsi, 55% des partisans de l'assistante maternelle, 64% des tenants de la garde à domicile par une personne rémunérée reconnaissent à la crèche l'avantage d'être la solution la moins coûteuse.

La nourrice non agréée est considérée comme la solution la plus économique par 21% des Français mais ce pourcentage atteint 28% chez les parents de jeunes enfants. Ce résultat provient certainement de l'association, dans l'esprit des enquêtés, entre nourrice non agréée et nourrice "au noir" et donc non déclarée : il est sans doute plus facile, du moins en théorie, de s'arranger à l'amiable avec une nourrice non agréée, de ne pas payer certains jours où l'enfant ne vient pas, d'obtenir des réductions lorsqu'il y a deux enfants. Les enquêtés ne tiennent probablement pas compte alors de certains avantages dont les parents ne peuvent bénéficier : déduction fiscale des frais de garde, prestation spéciale assistante maternelle par exemple.

²⁸ Nous entendons par partisans d'un mode de garde les individus qui ont cité celui-ci comme étant le plus satisfaisant lorsque la mère travaille.

Tableau 28

*Quel est le mode de garde qui vous paraît le moins coûteux pour les parents²⁹?
(1989-1990)*

	(en %)	
	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de six ans (787)	Ensemble des Français (4010)
- Crèche collective	53,3	59,1
- Nourrice non agréée	28,5	21,4
- Nourrice agréée.....	9,6	8,4
- Garde à domicile par une personne rémunérée.....	7,4	7,7
- Ne sait pas	1,2	3,4
Total	100,0	100,0

Mais en même temps, cette solution (nourrice non agréée) n'est pas, pour les Français, exempte d'inconvénients : 27% la citent comme étant le mode de garde présentant le plus d'inconvénients. **Toutefois, c'est la crèche collective qui, dans l'opinion publique, présente le plus d'inconvénients (31%)**. Cette opinion est partagée par 30% des personnes ayant un enfant de moins de six ans. Ceux-ci hésitent ensuite entre la nourrice non agréée (23%) et les grands parents (23%) (tableau 29).

Autrement dit, chez les jeunes parents, **la crèche collective apparaît à la fois comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant (31% le pensent) et celui présentant le plus d'inconvénients (30%)**.

²⁹ Une liste des quatre principaux modes de garde était proposée à l'enquêté qui ne devait choisir qu'une seule réponse.

Tableau 29

*Quel est le mode de garde qui vous paraît présenter le plus d'inconvénients³⁰ ?
(1989-1990)*

	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de six ans (787)	Ensemble des Français (4010)
- Crèche collective	30,0	31,2
- Garde par les grands parents	23,3	19,6
- Nourrice non agréée	23,1	26,7
- Garde à domicile par une personne rémunérée	14,2	13,8
- Nourrice agréée	7,5	5,4
- Ne sait pas	1,9	3,3
-Total	100,0	100,0

A chaque mode de garde son ou ses inconvénients³¹

Nous avons demandé aux enquêtés de préciser quel était l'inconvénient principal du mode de garde qui présentait, à leurs yeux, le plus d'inconvénients³². Les reproches ne sont évidemment pas du même type selon que l'on a cité la crèche collective, la nourrice non agréée ou les grands parents.

Les principaux inconvénients reprochés à la crèche collective portent d'une part sur l'inadaptation des horaires (19% des Français ayant cité la crèche collective comme mode de garde présentant le plus d'inconvénients évoquent ce problème) et d'autre part sur le trop grand nombre d'enfants gardés (21% des critiques). Un autre sujet de mécontentement concerne le risque de contagion qui est particulièrement important dans les collectivités enfantines (lorsqu'un enfant a la varicelle, toute la crèche "l'attrape"). Ces maladies posent d'autant plus de problèmes aux parents que beaucoup de crèches refusent de garder l'enfant malade. Les critiques relatives à la maladie (contagion et refus de garde) représentent 21% des reproches (tableau 30).

Le fait que les horaires de la crèche ne soient pas adaptés à ceux des parents est particulièrement regretté par les enquêtés ayant un enfant de moins de six ans. Plus d'un quart d'entre eux évoquent cette rigidité.

³⁰ Une liste des cinq principaux modes de garde était présentée à l'enquêté qui ne devait choisir qu'une seule réponse.

³¹ La question relative aux différents inconvénients n'a été introduite dans l'enquête "Aspirations et Conditions de vie des Français" qu'en 1990.

³² Il s'agissait d'une question "ouverte" où aucune proposition n'était formulée par l'enquêteur. Les réponses fournies ont été ensuite postcodées pour être analysées.

Tableau 30

L'inconvénient principal de la crèche collective (pour ceux ayant désigné la crèche collective comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients) (1990)

	(en %)
	Ensemble des Français ayant désigné la crèche comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients (589)
- Trop d'enfants, trop de bruits, promiscuité.....	21,2
- Horaires inadaptés, trop rigides	19,1
- Risques de maladies contagieuses	11,9
- Enfant non gardé en cas de maladie	9,5
- Manque d'affection.....	9,2
- Eloignement de la crèche.....	5,8
- Autres	18,6
- Ne sait pas	4,7
Total	100,0

Quant à la nourrice non agréée, ses "détracteurs" lui reprochent principalement son absence de qualification (38%). On lui reproche aussi précisément de ne pas être agréée : elle n'offre ni garantie, ni possibilité de recours en cas de problèmes ou d'accidents (33%) (tableau 31).

Le problème de la confiance est aussi l'un des principaux inconvénients (35%) inhérents à l'emploi d'une personne gardant l'enfant à domicile. Cette solution est aussi jugée trop onéreuse (38% des reproches adressés à la garde à domicile sont liés à son coût).

Enfin, c'est bien connu, les grands parents sont des papys et des mamys "gâteaux" et là est bien le problème pour près de la moitié des Français qui jugent cette solution comme étant la moins bonne : 45% d'entre eux estiment que les enfants sont trop gâtés. Des conflits entre les trois générations ne peuvent que survenir, essentiellement des conflits relatifs à l'éducation des enfants, estiment, d'autre part, 34% d'entre eux (tableau 32).

Tableau 31

*L'inconvénient principal de la nourrice non agréée
(pour ceux ayant désigné la nourrice non agréée comme le mode de garde
présentant le plus d'inconvénients) (1990)*

	(en %)
	Ensemble des Français ayant désigné la nourrice non agréée comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients (531)
- Problème de compétence, de confiance ou de qualification. On ne sait pas ce que vaut la nourrice.....	38,5
- Aucune garantie, pas de recours en cas de problèmes, solution "au noir" risquée.....	32,6
- Absence de normes, de contrôle sanitaire ..	4,5
- Pas d'avantages fiscaux	4,0
- Autres.....	13,6
- Ne sait pas	6,8
Total	100,0

Tableau 32

*L'inconvénient principal de la garde par les grands parents
(pour ceux ayant désigné les grands parents comme le mode de garde
présentant le plus d'inconvénients) (1990)*

	(en %)
	Ensemble des Français ayant désigné la garde par les grands parents comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients (430)
- Les enfants sont trop gâtés	45,4
- Risques de rapports conflictuels sur l'éducation des enfants, problèmes familiaux ou affectifs	34,5
- Autres et ne sait pas	20,1
Total	100,0

Plus souvent hostiles à la garde par les grands parents, 21% des mères actives estiment que la garde à domicile répond au mieux aux intérêts de l'enfant.

Les mères actives estiment plus souvent qu'en moyenne que les modes de garde les plus bénéfiques pour l'enfant sont la crèche collective et la garde à domicile. En particulier, plus d'un cinquième d'entre elles pensent qu'il est préférable pour l'enfant d'être gardé chez lui. Cette solution lui permet de rester dans son univers familier sans changer ses habitudes.

Tableau 33

*Les opinions des mères actives de moins de 50 ans
sur les principaux modes de garde (1989-1990)*

(en %)

	Mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant		Mode de garde le moins coûteux pour les parents		Mode de garde présentant le plus d'inconvénients	
	Ensemble des mères actives	Ensemble de la population	Ensemble des mères actives	Ensemble de la population	Ensemble des mères actives	Ensemble de la population
- Crèche collective	31,2	27,2	57,4	59,1	32,2	31,2
- Nourrice agréée.	18,0	20,3	10,5	8,4	4,5	5,4
- Nourrice non agréée	6,0	3,6	24,0	21,4	23,5	26,7
- Garde à domicile par personne rémunérée.....	20,9	14,9	6,4	7,7	11,5	13,8
-Garde par les grands parents.....	23,5	33,8	-	-	26,2	19,2
-Ne sait pas.....	0,0	0,2	1,4	3,4	1,4	3,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Exemple de lecture : alors que 14,9% de la population française désignent la garde à domicile comme étant la solution la plus bénéfique pour l'enfant, presque 21% des mères actives sont dans ce cas.

Les mères actives sont plus réticentes que l'ensemble des parents à l'idée de confier leur enfant aux grands parents. Ce recours représente, pour 26% d'entre elles, la moins bonne des solutions : jalousie, peur de perdre l'exclusivité de l'affection du petit, crainte de voir la famille s'immiscer dans l'éducation des enfants, antagonisme avec la belle-famille ? Sans doute, ces raisons sont-elles étroitement et diffusément mêlées.

Une forte corrélation entre le mode de garde jugé le plus satisfaisant et celui considéré comme le plus bénéfique pour l'enfant.

Nous pouvions nous interroger sur le sens que les enquêtés avaient pu donner à la question concernant le mode de garde le plus satisfaisant : *est-ce le plus satisfaisant pour les parents ou pour l'enfant et doit-on opposer les deux ?*

Il peut sembler que l'intérêt de l'enfant ait, en quelque sorte, primé. En effet, sauf pour la nourrice non agréée, une majorité de Français ont choisi la même réponse à la question sur "le mode de garde le plus satisfaisant" et à celle relative au mode de garde "le plus bénéfique pour l'enfant". Cette similitude des répartitions est très élevée pour la crèche collective et pour les grands parents (tableau 34). Ainsi, 73 % des Français ayant choisi la crèche comme étant la solution la plus satisfaisante lorsque la mère travaille ont aussi cité ce mode d'accueil comme le plus bénéfique pour l'enfant.

Chez les parents d'enfants de moins de six ans, cette corrélation entre mode de garde le plus satisfaisant et mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant est encore plus forte pour les réponses "crèche collective" et "nourrice agréée". Les chiffres correspondant aux jeunes parents figurent entre parenthèses dans le tableau 34.

Tableau 34

*Quel est le mode de garde qui vous paraît le plus bénéfique pour l'enfant?
(1989-1990)*

	(en %)					
	Crèche collective	Nourrice agréée	Nourrice non agréée	Garde à domicile rémunérée	Garde par les grands parents	Ensemble ³³
Ensemble des Français	27,2	20,3	3,6	14,9	33,8	100
dont partisans³⁴ de :						
- la crèche collective	73,0 (79,3)	7,3	ns	5,1	14,2	100
la nourrice agréée .	13,1	53,5 (61,9)	ns	12,3	19,2	100
- la garde par une personne à domicile	12,2	6,1	ns	63,1 (61,0)	6,7	100
- la garde par les grands parents....	9,3	5,5	ns	6,9	77,0 (61,6)	100

Exemple de lecture: 53% des enquêtés ayant désigné la nourrice agréée comme étant le mode de garde le "plus satisfaisant" ont effectué ce même choix pour le mode de garde "le plus bénéfique pour l'enfant". Par contre, 19% d'entre eux ont déclaré que les grands parents représentait le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant. Entre parenthèses, figurent les données relatives aux parents d'enfants de moins de six ans.

Mais l'analyse de ce tableau montre également que la question sur le mode de garde le plus satisfaisant tend à faire en quelque sorte la synthèse des opinions de chacun entre le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant et celui qui présente le plus d'inconvénients.

En effet, seulement un peu plus de la moitié des partisans de la nourrice agréée (tableau 34) considèrent ce mode de garde comme le plus bénéfique pour l'enfant. Mais plus d'un tiers estiment aussi que la crèche collective présente le plus d'inconvénients (tableau 35). Autrement dit, si les partisans de la nourrice agréée considèrent que ce mode de garde est le plus satisfaisant, c'est probablement parce qu'ils font la part des choses entre les avantages ("plus bénéfique pour l'enfant") et les inconvénients des solutions alternatives. D'ailleurs, à la lecture du tableau 35, il semblerait qu'une partie des choix s'opère en fonction des positions que l'on a sur la crèche collective : mode de garde souvent considéré comme le plus bénéfique pour l'enfant, il arrive aussi en tête des citations du mode de garde présentant le plus d'inconvénients.

³³ Y compris les "ne sait pas"

³⁴ Les partisans de chaque mode de garde sont ceux qui ont cité celui-ci comme le plus "satisfaisant".

Tableau 35

*Quel est le mode de garde qui vous paraît présenter le plus d'inconvénients ?
(1989-1990)*

(en %)

	Crèche collective	Nourrice agréée	Nourrice non agréée %	Garde à domicile rémunérée	Garde par les grands parents	Ensemble ³⁵
Ensemble des Français	31,2	5,4	26,7	13,8	19,2	100
dont partisans³⁶ de :						
-la crèche collective..	9,0	8,3	35,8	18,7	26,3	100
-la nourrice agréée ...	35,2	2,7	21,6	14,2	23,4	100
-la garde à domicile rémunéré.....	41,0	2,6	27,3	4,5	22,5	100
-la garde par les grands parents.....	42,1	6,1	28,9	13,7	5,1	100

Exemple de lecture : 35,8% des partisans de la crèche collective citent la nourrice non agréée comme étant le mode de garde présentant le plus d'inconvénients.

La lecture du tableau 35 montre bien l'opposition entre les tenants d'un mode de garde individuel et ceux d'une solution collective. Les Français se structurent en fonction de l'opinion qu'ils ont de la crèche collective. Ainsi, on observe que ceux qui ont cité un mode de garde individuel comme solution la plus satisfaisante désignent tous en premier la crèche collective comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients. Les partisans de la crèche collective se répartissent, quant à eux, sur les différents modes de garde individuelle. Toutefois, on remarque que la majorité des tenants de la crèche citent en tête des modes de garde présentant le plus d'inconvénients les solutions qui ne sont pas contrôlées par la collectivité. Ainsi, leurs reproches s'orientent avant tout vers la nourrice non agréée (36%), les grands parents (26%) et la garde à domicile par une personne rémunérée (19%). L'assistante maternelle n'est critiquée que par 8% d'entre eux. Ce que les tenants de la crèche collective sanctionnent dans ces modes de garde, outre leurs caractères individuels, c'est leur non-professionnalisme, le peu de sécurité et de garantie liées à leur utilisation.

Il est toutefois intéressant de remarquer que 9% des partisans de la crèche collective citent aussi ce mode de garde comme étant la solution qui présente le plus d'inconvénients.

³⁵ Y compris les "ne sait pas".

³⁶ Les partisans de chaque mode de garde sont ceux qui ont cité celui-ci comme le plus "satisfaisant".

Dans les foyers où vit un enfant de moins de 6 ans, la crèche collective est à la fois le mode de garde qui arrive en tête de liste de la solution jugée la meilleure (la plus bénéfique pour l'enfant et la moins coûteuse) et celui qui subit l'image la plus négative (mode de garde présentant le plus d'inconvénients). 30% désignent la crèche collective comme le mode le plus bénéfique pour l'enfant, 53% comme la solution la plus économique et 30% comme celle présentant le plus d'inconvénients.

Dans l'ensemble de la population, c'est la garde par les grands parents qui est citée comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant alors même que ce recours présente le plus d'inconvénients pour 23% des jeunes parents. Si l'on reconnaît à la nourrice non agréée l'avantage de son faible coût relatif, on lui attribue le plus d'inconvénients dans 27% des cas. On lui reproche notamment son manque de compétence et le peu de garanties qu'elle apporte. Les critiques adressées à la crèche collective relèvent plutôt, et ce particulièrement chez les jeunes parents, de l'inadaptation des horaires et du nombre important d'enfants. Les risques de contagion y sont d'autre part considérés comme trop importants.

On observe enfin une forte corrélation entre le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille et celui jugé le plus bénéfique pour l'enfant. Mais cette corrélation n'est pas totale car le coût et les inconvénients de chaque mode de garde entrent en jeu : on remarque alors que les partisans d'un mode de garde individuel classent toujours en première position la crèche collective comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients. A l'inverse, les partisans de la crèche collective contestent plus souvent la nourrice non agréée.

D) LE DECALAGE ENTRE LES PREFERENCES ET LES PRATIQUES : QUELQUES INDICES DE MESURE.

Il est difficile d'évaluer le pourcentage d'individus satisfaits du mode de garde qu'ils ont adopté pour leur enfant. Leur demander directement s'ils sont "contents" de leur choix biaise en partie les résultats. En effet, l'on sait de manière générale, et encore plus dans le cas d'un sujet aussi sensible que l'éducation du jeune enfant, que les opinions tendent à ratifier la réalité vécue³⁷. Lorsque l'on interroge les enquêtés sur leurs préférences en matière de modes de garde, beaucoup d'entre eux sont tentés de désigner la solution qu'ils ont adoptée afin de valoriser ou d'entériner leur décision. Il est toujours délicat d'admettre que la pratique ne correspond pas aux préférences.

Afin de pallier ce biais, nous avons volontairement choisi d'introduire la question relative au mode de garde le plus satisfaisant avant celle concernant le mode de garde effectivement utilisé. Les enquêtés pouvaient ainsi être moins tentés de répondre de façon identique aux deux interrogations.

Même si les réponses fournies sont probablement conditionnées par le vécu, puisqu'elles prennent naissance dans l'expérience même de l'enquêté, la comparaison des modes de garde préférés et adoptés permet de se faire une idée du décalage entre préférences et réalité.

Mais ce décalage peut aussi être appréhendé d'une autre façon. Ainsi, après avoir interrogé chaque enquêté sur le mode de garde qu'il a adopté pour son dernier enfant en bas âge, on lui demandait s'il avait choisi cette solution parce qu'elle lui paraissait alors la meilleure ou parce qu'il n'avait pas alors d'autres possibilités.

Ces deux approches seront successivement traitées .

1) Un fossé de taille entre les préférences et la pratique

Afin de pouvoir comparer le mode de garde le plus satisfaisant et le mode d'accueil adopté, nous avons exclu les parents ayant eu recours à la garde par la mère. En effet, il était bien précisé dans la question concernant le mode de garde le plus satisfaisant : "lorsque la mère travaille".

³⁷ Voir, à ce propos, G. HATCHUEL : *"Accueil de la petite enfance et activité féminine"*, Collection des rapports n°61, Mai 1989, CREDOC.

En 1988, la question suivante avait été introduite dans l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" : *"Etes-vous ou avez-vous été satisfait de cette solution ?"*

On relevait que 89% des parents (et 93% de ceux ayant un enfant de moins de trois ans) se déclaraient "très satisfaits" ou "plutôt satisfaits" de la solution adoptée. La déculpabilisation et la rationalisation a posteriori du choix effectué avaient sans doute infléchi sensiblement les réponses.

La comparaison de ces deux questions permet d'obtenir deux types d'informations aussi riches d'enseignements l'une que l'autre : Tout d'abord, elle fournit le pourcentage d'individus ayant effectivement adopté le mode de garde qu'ils jugeaient le meilleur, c'est-à-dire la proportion de ceux pour qui la pratique et les préférences coïncident. Mais cette comparaison fournit aussi le nombre de personnes "satisfaites" de la solution employée, c'est-à-dire celles qui, ayant adopté un mode de garde le citent comme étant le plus satisfaisant. Cette comparaison permet de construire un indicateur "théorique" de satisfaction pour chaque mode de garde.

Une forte demande insatisfaite en crèches collectives.....

10% des Français ayant eu un enfant ont adopté la crèche collective, 22% trouvent que c'est le mode de garde le plus satisfaisant. Les parents déboutés ont dû se rabattre en partie sur la nourrice non agréée (20% des pratiques pour seulement 8% des préférences).

Cette solution (l'appel à une nourrice non agréée), utilisée presque 3 fois plus que souhaitée, semble donc être celle du dernier recours, celle que l'on choisit lorsque l'on n'a rien trouvé d'autre. Ce n'est pas le cas pour l'assistante maternelle. Au contraire, 20% y ont fait appel alors que 24% trouvent ce mode de garde le plus satisfaisant.

Tableau 36

*Mode de garde adopté et mode de garde jugé le plus satisfaisant
(personnes ayant eu un enfant, non gardé par la mère) (1989-1990)*

	(en %)	
	Mode de garde adopté	Mode de garde jugé le plus satisfaisant
-Nourrice (ou assistante maternelle) agréée	19,6	23,9
-Nourrice non agréée	19,5	7,8
-Garde par les grands parents	28,5	24,3
-Crèche collective	9,7	22,3
-Garde à domicile par une personne rémunérée.....	9,3	13,4
-Crèche familiale	1,7	4,1
-Halte-garderie.....	1,8	1,0
-Autres	8,6	1,5
-Ne sait pas	1,3	1,2
-Total	100,0	100,0

Graphique 8

Comparaison du mode de garde adopté et du mode de garde jugé le plus satisfaisant (personnes ayant eu un enfant, non gardé par la mère)(1989-1990)

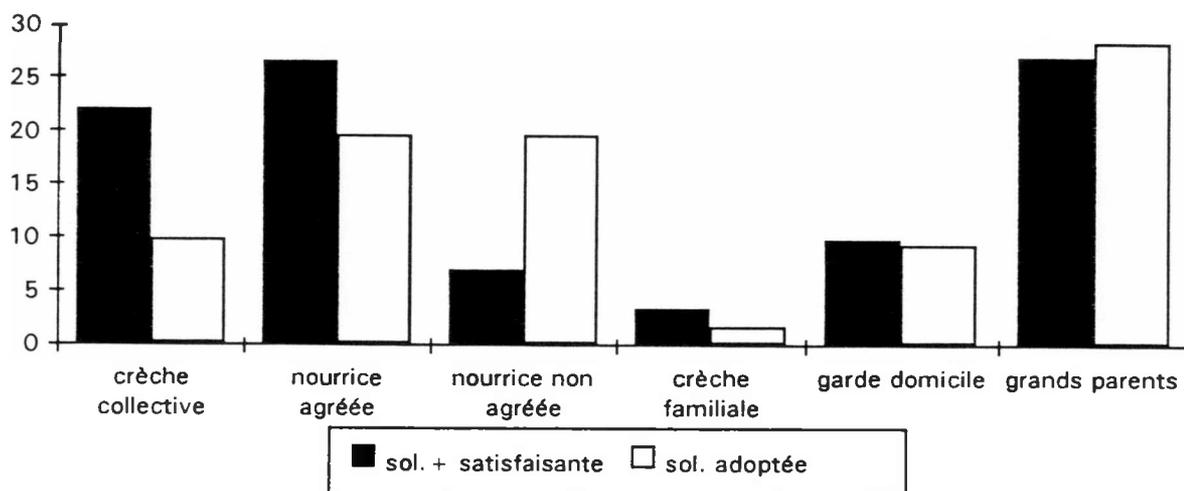


Tableau 37

Pourcentage des enquêtés ayant adopté le mode de garde qu'ils estiment être le plus satisfaisant (personnes appartenant à un foyer où l'enfant n'a pas été gardé par la mère) (1989-1990)

(en %)	
Mode le plus satisfaisant :	
- Crèche collective.....	35,5
- Garde à domicile par personne rétribuée	42,8
- Nourrice agréée	52,6
- Garde par les grands parents	68,8
- Nourrice non agréée	88,5

Exemple de lecture : 35,5% des personnes estimant que la crèche collective est le mode de garde le plus satisfaisant ont adopté cette solution.

Beaucoup de demandes, peu d'élus pour la crèche collective. Ce mode de garde reste, faute de places suffisantes, le privilège de quelques "chanceux" : un peu plus d'un tiers (36%) de ceux qui estiment ce mode d'accueil comme le plus satisfaisant ont pu l'adopter. Les difficultés d'utilisation sont d'un ordre totalement différent pour l'emploi d'une personne à domicile et pour le recours aux grands parents. Difficultés matérielles pour la première solution, géographiques pour la seconde. A l'inverse,

rare sont ceux qui n'ont pu adopter la nourrice non agréée alors qu'ils considéraient ce mode d'accueil comme le plus satisfaisant : 89% ont pu concrétiser leurs préférences.

.....*Un indice de satisfaction important pour les crèches*

Tableau 38

Pourcentage d'enquêtés considérant le mode de garde qu'ils ont adopté comme le plus satisfaisant (personnes appartenant à un foyer où l'enfant n'a pas été gardé par la mère) (1989-1990)

	(en %)
Mode de garde adopté :	
- Crèche collective	81,7
- Nourrice agréée	64,2
- Garde à domicile par personne rétribuée	63,2
- Garde par les grands parents	58,6
- Nourrice non agréée	35,5

Exemple de lecture : 64% des personnes ayant fait appel à une nourrice agréée considèrent cette solution comme la plus satisfaisante lorsque la mère travaille .

L'indice "théorique" de satisfaction est très élevé chez les utilisateurs des crèches collectives : 8 d'entre eux sur 10 désignent ce mode de garde comme étant le plus satisfaisant. Au contraire, cet indice est relativement faible pour la nourrice non agréée (35%), ce qui confirme le caractère contraint du choix de ce mode de garde. Ce phénomène ne se retrouve absolument pas pour l'assistante maternelle qui satisfait une forte majorité de ses utilisateurs (64%). Ce n'est donc pas un mécontentement relatif au caractère individuel de la garde qui entre en ligne de compte pour la nourrice non agréée, mais bien le fait qu'elle n'offre aucune garantie et que sa compétence peut laisser à désirer.

Quelques variations temporelles³⁸

La crèche collective est de plus en plus appréciée par ceux qui y ont recours : son indice de satisfaction a augmenté de près de 5 points entre 1987-1988 et 1989-1990. Par contre, on observe une diminution de l'indice, déjà faible, de la nourrice non agréée (43% d'utilisateurs satisfaits en 1987-1988, 35% seulement ces deux dernières années). On relève une légère baisse également en ce qui concerne l'indice de satisfaction des "utilisateurs" des grands parents et celui de l'assistante maternelle.

³⁸ Les données de 1987-1988 sont tirées de G. HATCHUEL : " Accueil de la petite enfance et activité féminine", Collection des rapports, n°61, CREDOC, mai 1989.

Graphique 9

*Evolution des indices de satisfaction pour chaque mode de garde
(population ayant un enfant non gardé par sa mère)*



8% des parents ont adopté le mode de garde qui présente à leurs yeux le plus d'inconvénients.

Un autre indicateur des insatisfactions est la proportion de Français contraints d'adopter le mode de garde qui présente à leurs yeux le plus d'inconvénients. A la déception d'être débouté de son souhait, s'ajoute alors celle, encore plus grave, d'avoir dû se rabattre sur le mode de garde jugé le plus mauvais. Encore faut-il signaler que c'est peut-être à l'usage que ces personnes se sont rendues compte des désagréments de la solution choisie. Autrement dit, c'est peut-être aussi parce qu'elles ont utilisé ce mode d'accueil qu'elles le désignent comme celui présentant le plus d'inconvénients.

En tout état de cause, ce pourcentage est, quoique mineur, loin d'être négligeable : 8%.

Au total, plus de 40% des parents n'ont pas adopté le mode de garde qu'ils jugent le plus satisfaisant.

Hors réponses "autres", "ne sait pas" et "halte-garderie", et tous modes de garde confondus, on s'aperçoit que 41% des parents d'enfants non gardés par la mère n'ont pas adopté le mode de garde qu'ils considèrent être le plus satisfaisant.

Ce pourcentage n'a pas varié depuis 1987-1988.

Cette proportion est d'autre part moindre chez les enquêtés ayant un enfant de moins de six ans mais elle est quand même de 36%.

Il serait bien sûr injuste d'imputer l'intégralité de cette inadéquation aux pouvoirs publics. En effet, il n'est pas, par exemple, du ressort des autorités de rassembler les familles afin de permettre aux parents qui le désirent de confier leurs enfants aux grands parents. Si l'on exclut cette solution (à la fois de la liste des modes de gardes adoptés et de celle des modes les plus satisfaisants), **la proportion de parents qui n'ont pu avoir recours au mode de garde pour lequel ils expriment une préférence atteint 35%.**

2) Mode de garde choisi, mode de garde contraint

Une autre façon d'aborder le décalage entre les pratiques et les préférences consiste en la construction d'un indicateur de contrainte. Il était, en effet, intéressant de savoir si, sur le coup, la solution adoptée avait été libre ou contrainte. L'enquêté avait-il eu recours au mode de garde qu'alors il désirait utiliser ? Avait-il eu le choix ?

Pour ce faire, après l'interrogation sur le mode de garde adopté, il était posé à l'enquêté la question suivante : *"Avez-vous choisi la solution de garde dont on vient de parler...."*

- 1. parce qu'elle vous paraissait alors être la meilleure ou la plus adaptée ?*
- 2. parce qu'alors vous n'aviez pas vraiment d'autres possibilités ?*

Il était donc demandé au parent interrogé de faire appel à sa mémoire, de se replacer dans le contexte dans lequel il se trouvait lorsque le problème de la garde de son enfant s'était posé.

Nous ne sommes pas à l'abri, sur cette question aussi, d'un désir de rationalisation des parents mais la formulation est certainement meilleure que celle se référant à une éventuelle satisfaction ou insatisfaction vis-à-vis du mode de garde utilisé.

Presque 4 parents sur 10 indiquent directement ne pas avoir eu le choix

Globalement (y compris lorsque l'enfant est gardé par sa mère), 33% des Français indiquent avoir adopté une solution, non par choix véritable, mais parce qu'ils n'avaient alors pas d'autres possibilités. Ce résultat est du même ordre pour les parents ayant un enfant de moins de six ans (31%).

Tableau 39

Avez-vous choisi cette solution parce que..
(y compris enquêtés dont l'enfant a été gardé par la mère) (1989-1990)

	(en %)	
	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de six ans (787)	Ensemble des Français ayant eu un enfant (2948)
- Elle vous paraissait alors être la meilleure ou la plus adaptée	67,2	65,3
- Vous n'aviez pas alors vraiment d'autres possibilités	31,3	33,5
- Ne sait pas	1,5	1,2
Total	100,0	100,0

Lorsque l'on retire de l'analyse les cas où l'enfant a été gardé par la mère, la proportion de réponses "pas d'autres possibilités" augmente pour atteindre 38% pour l'ensemble des parents et 36% dans les familles ayant un jeune enfant.

Tableau 40

Avez-vous choisi cette solution parce que...
(enquêtés dont l'enfant n'a pas été gardé par la mère) (1989-1990)

	(en %)	
	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de six ans	Ensemble des Français ayant eu un enfant
- Elle vous paraissait alors être la meilleure ou la plus adaptée	62,7	60,8
- Vous n'aviez pas alors vraiment d'autres possibilités	36,3	38,1
- Ne sait pas	1,0	1,1
Total	100,0	100,0

Un sentiment de contrainte fortement lié au niveau socio-culturel.

Moins le diplôme de l'enquêté est élevé, plus ce dernier déclare que le choix du mode de garde a été contraint. Ainsi, 42 % des personnes (n'ayant pas recouru à la garde par la mère) ne possédant aucun diplôme ou seulement le Cep ont choisi un mode d'accueil parce qu'alors elles n'avaient pas d'autres possibilités, contre 30 % pour les titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au Bac.

De manière générale, le choix contraint est révélateur d'une situation socio-culturelle plutôt modeste. Ainsi, si seulement 26 % des cadres déclarent que la solution adoptée n'est pas forcément celle qu'ils auraient souhaité, ce pourcentage atteint 39 % chez les ouvriers. De même, 29 % des individus appartenant à un foyer disposant d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 francs reconnaissent avoir subi quelques contraintes contre 50 % des enquêtés déclarant un revenu compris dans leur ménage entre 6 000 et 10 000 francs par mois.

Tableau 41

*Raisons du choix du mode de garde adopté
(enquêtés dont l'enfant n'a pas été gardé par la mère) (1989-1990)*

(en %)

	Ensemble des Français ayant eu un enfant	dont :					
		Non diplômé ou Cep	Titulaire d'un bac ou d'un diplôme d'études supér.	Cadre	Ouvrier	Foyer dont le revenu mensuel est de + 15 000 f par mois	Foyer dont le revenu mensuel est compris entre 6000 et 10 000 f
- Solution la plus adaptée	61	57	68	74	61	70	49
- Pas d'autres possibilités	38	42	31	26	39	29	50
- Ne sait pas	1	1	1	0	0	1	1
Total	100	100	100	100	100	100	100

Exemple de lecture : 61 % des parents déclarent avoir adopté leur mode de garde parce que c'était la solution la plus adaptée, c'est le cas de seulement 57 % de parents ne possédant aucun diplôme ou seulement le Cep.

Le choix de la garde par la mère a été contraint dans 30% des cas, celui de l'assistante maternelle près d'une fois sur deux.

Premier élément frappant : 30% des Français dont l'enfant a été gardé par sa mère indiquent ne pas avoir eu d'autres possibilités. Ce pourcentage est moindre pour les parents d'enfants de moins de six ans, mais il est quand même de 25% (tableau 42).

Tableau 42

*Pourcentage de ceux ayant opté pour un mode de garde
"parce qu'alors il n'y avait pas d'autres possibilités" (1989-1990)
.....Selon le mode adopté*

	(en %)	
	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de six ans (787)	Ensemble des Français ayant eu un enfant (2948)
- Crèche collective	28,9	27,7
- Nourrice agréée.....	48,0	48,8
- Nourrice non agréée	45,0	49,8
- Garde par les grands parents	21,8	30,6
- Mère au foyer	24,8	29,8
Ensemble ³⁹	31,3	33,5

Exemple de lecture : alors que 33,5% des parents estiment que leur choix a été contraint faute d'autres possibilités, 48,8% de ceux ayant confié leur enfant à une assistante maternelle sont dans ce cas.

Le deuxième point à remarquer concerne la forte contrainte liée à l'utilisation de l'assistante maternelle. Presqu'un utilisateur sur deux de la nourrice agréée déclare ne pas avoir eu d'autres possibilités. Ce résultat peut paraître étonnant dans la mesure où nous avons vu précédemment que l'assistante maternelle bénéficiait d'une bonne image dans l'opinion publique. Pour les enquêtés les plus âgés, cette réponse peut s'expliquer en partie par le peu de solutions de garde qui existaient alors; les crèches collectives, par exemple, n'étaient que fort rares. Mais cette explication ne peut être avancée pour les parents d'enfants de moins de six ans. Cette constatation renforce en quelque sorte l'image positive de ce mode de garde. Choix contraint certes, mais qui, à l'usage, a plutôt donné satisfaction.

³⁹ Moyenne comprenant : crèche familiale, garde à domicile par une personne rémunérée, halte-garderie, mère travaillant à domicile, autres et "ne sait pas", non détaillés dans ce tableau.

D'ailleurs, 48% des personnes ayant adopté cette solution parce qu'elles n'avaient alors pas d'autres possibilités la citent aussi comme étant le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille.

Une tentative pour mesurer l'évolution temporelle des contraintes.

Il n'est pas possible, puisque la question n'a été posée qu'en 1989 et 1990, d'analyser l'évolution des contraintes pesant sur les choix des différents modes de garde. Toutefois, on peut comparer les réponses des enquêtés ayant un enfant de moins de six ans et celles des parents dont les enfants ont plus de six ans. En remarquant que les choix des premiers sont évidemment postérieurs à ceux des seconds, on obtient ainsi quelques indications temporelles sur les différentes contraintes qui ont pu peser sur les parents lorsqu'ils ont dû faire garder leur dernier enfant en bas âge.

Tableau 43

*Pourcentage de ceux ayant opté pour un mode de garde
" parce qu'alors il n'y avait pas d'autres possibilités" (1989-1990)
.....Selon le mode adopté*

	(en %)	
	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de six ans	Ensemble des Français ayant un enfant de plus de six ans
- Crèche collective	28,9	29,8
- Nourrice agréée.....	48,0	49,8
- Nourrice non agréée	45,0	53,9
- Garde par les grands parents	21,8	34,1
- Mère au foyer	24,8	31,0
Ensemble ⁴⁰	31,3	34,2

Ainsi, on relève que la contrainte pesant sur l'utilisation de tous les modes de garde s'amointrit. Ceci est particulièrement vrai pour la garde par les grands parents, la garde par la mère et pour l'utilisation de la nourrice non agréée. Près de 54% des parents d'enfants de plus de six ans ayant eu recours à cette dernière reconnaissent que des contingences extérieures ont guidé leur décision, 45% des personnes dont l'enfant a moins de six ans sont dans ce cas (tableau 43)

⁴⁰ Moyenne comprenant aussi : crèche familiale, garde à domicile par une personne rémunérée, halte garderie, mère travaillant à domicile, autres et "ne sait pas", non détaillés dans ce tableau.

Quant à la garde par les grands parents, elle ne découle de contraintes que pour moins d'un quart des parents d'enfants de moins de six ans, alors que 34% des parents d'enfants plus âgés ont déclaré ne pas avoir eu d'autres possibilités pour faire garder leur enfant.

Mais, même si l'évolution est moins spectaculaire, le plus intéressant des résultats reste celui concernant la garde par la mère. Il rejoint l'interrogation que nous avons soulevée lors de l'analyse par âge des enquêtés dont l'enfant a été gardé par la mère. On relevait (dans le chapitre sur les pratiques page 33) qu'une proportion relativement importante (presque la moitié) des parents de moins de 24 ans choisissent aujourd'hui, pour leur enfant, la garde par la mère. La diminution relativement importante (moins 5 points) de personnes pour lequel le choix de la "mère au foyer" a été effectué faute d'avoir d'autres possibilités tendrait à confirmer l'hypothèse selon laquelle on assisterait aujourd'hui à un retour non contraint de la garde par la mère .

L'école à deux ans : une solution de garde pour certains parents.

On note une assez forte corrélation entre la question relative à la scolarisation à deux ans et celle concernant les raisons du choix du mode de garde. Les parents ayant déclaré avoir adopté le mode d'accueil le plus adapté à leur situation sont moins enclins à être favorables à une entrée précoce de l'enfant dans le système scolaire : 49% d'entre eux y sont défavorables, contre 40% des parents disant ne pas avoir eu d'autres possibilités que celle utilisée. Autrement dit, quand le mode de garde n'est pas celui initialement désiré, les parents ont peut-être plus tendance à considérer l'école comme une solution à l'absence de véritables possibilités de garde. Peut-être qu'eux-mêmes auraient souhaité scolariser très tôt leur jeune enfant afin d'abandonner un mode de garde non librement choisi. Au contraire, ceux qui déclarent avoir fait leur choix parce qu'alors c'était le meilleur, ressentent moins le besoin d'une pré-scolarisation à deux ans.

Tableau 44

Raison du choix du mode de garde et pré-scolarisation à 2 ans (1989-1990)
(Population ayant un enfant)

	(en %)			
	Favorable à la scolarisation à deux ans	Défavorable à la scolarisation à deux ans	Ne sait pas	Ensemble
- Solution la plus adaptée	51,0	48,7	0,2	100
- Pas d'autres possibilités	59,2	40,3	0,5	100
- Ne sait pas	ns	ns	0,0	100
- Ensemble.....	53,8	45,8	0,3	100

La comparaison entre le mode de garde adopté et celui jugé le plus satisfaisant, nous permet de mettre plusieurs résultats en évidence :

- **Une forte demande non satisfaite en crèche collective : plus de la moitié des partisans de ce mode de garde n'ont pu y avoir recours et ont dû opter pour les nourrices. Ce regret doit être d'autant plus fort que la "qualité du service" est reconnue : c'est parmi les utilisateurs de la crèche collective que le taux de satisfaction est le plus important (82%). Cette proportion de satisfaits a d'ailleurs augmenté de 4 points depuis 1987-1988.**
- **Au contraire, la nourrice non agréée, utilisée trois fois plus que souhaitée, a l'indice de satisfaction le plus mauvais : 35% seulement des parents qui ont opté pour cette solution considèrent que c'est le mode de garde le plus satisfaisant quand la mère travaille.**
- **De manière générale, on observe un fort décalage entre préférences et pratiques : 41% des familles n'ont pas adopté le mode de garde qu'elles jugent être le plus satisfaisant.**

D'ailleurs, directement interrogés sur ce point, les Français confirment ces désappointements: en effet, 38% indiquent avoir adopté un mode de garde parce qu'ils n'avaient pas alors d'autres possibilités. Cette contrainte est la plus forte sur la nourrice (agréée ou non) et la plus faible pour le recours aux grands parents.

C H A P I T R E I I I

UNE VISION SYNTHETIQUE DES RESULTATS

CHAPITRE III

UNE VISION SYNTHETIQUE DES RESULTATS

A) UN ESPACE DES PREFERENCES EN MATIERE DE MODES DE GARDE

Les opinions sur les différents modes de garde peuvent varier selon les critères de jugement adoptés. Ainsi, on peut pencher en faveur d'un mode de garde parce qu'on le juge le plus bénéfique pour l'enfant, mais en désigner un autre s'agissant de la solution la moins coûteuse. Certaines de ces positions sont cependant apparues très corrélées entre elles. Il nous a donc paru utile de voir s'il apparaissait, au sein de la population des parents, des clivages d'opinion, clivages définis, non pas en fonction de la réponse des enquêtés à chacune des questions prises séparément, mais en fonction de l'ensemble d'entre elles. Ce présent chapitre propose ainsi, grâce à une analyse factorielle, une synthèse des opinions et des attentes des Français dans le domaine de la petite enfance⁴¹. Cette analyse est limitée aux Français ayant eu un enfant et porte sur les années 1989-1990.

Elle permet de synthétiser et de visualiser les résultats et donc d'être, dans une certaine mesure, moins dépendante des intitulés des questions étudiées. Ainsi, le graphique 9 regroupe en zones homogènes ceux qui, en gros, partagent les mêmes opinions sur les différents modes de garde, ceux qui énoncent les mêmes préférences ou les mêmes méfiances vis-à-vis des différentes solutions.

La liste des variables actives de l'analyse figure dans le tableau 45. Il s'agit de toutes les questions déjà étudiées dans les deux premiers chapitres de ce rapport.

⁴¹ L'analyse réalisée est une analyse des correspondances multiples (ACM). Nous avons retenu, pour interprétation, les deux premiers axes, qui expliquent 20% de l'inertie totale. Le troisième axe n'est déterminé que par la réponse "garde à domicile par une personne rémunérée" aux questions "Mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille" et "Mode de garde le plus bénéfique". Son interprétation n'apporte donc pas plus que les tris croisés que nous avons effectués dans le chapitre II. Il en est de même pour l'axe 4 déterminé essentiellement par la réponse "nourrice non agréée" à ces deux questions.

Tableau 45*Liste des variables actives*

- Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille ?
- Quel est le mode de garde qui vous paraît le plus bénéfique pour l'enfant ?
- Quel est le mode de garde qui vous paraît le moins coûteux pour les parents ?
- Quel est le mode de garde qui vous paraît présenter le plus d'inconvénients ?
- Lorsque les deux parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge. Estimez-vous que les familles disposent d'informations suffisantes sur les possibilités d'accueil offertes ?
- Lorsque les parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge. Estimez-vous que les équipements (crèches, halte-garderies,...) sont en nombre suffisant ?

1- L'espace des préférences en matière de modes d'accueil

L'analyse réalisée permet donc de décrire ce que nous appellerons l'espace des préférences en matière de modes de garde. Cet espace se projette dans un plan défini par deux axes qui font chacun ressortir deux grandes oppositions (graphique 9) :

- *Les tenants de la garde collective s'opposent aux partisans d'un mode de garde individuel au sein de la famille (axe 1, horizontal)*

Les modalités qui contribuent le plus à la formation du premier axe sont, dans l'ordre, les suivantes :

A gauche de l'axe :

- *La crèche collective est le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant.*
- *La crèche collective est le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille.*
- *Les grands parents constituent le mode de garde présentant le plus d'inconvénients.*

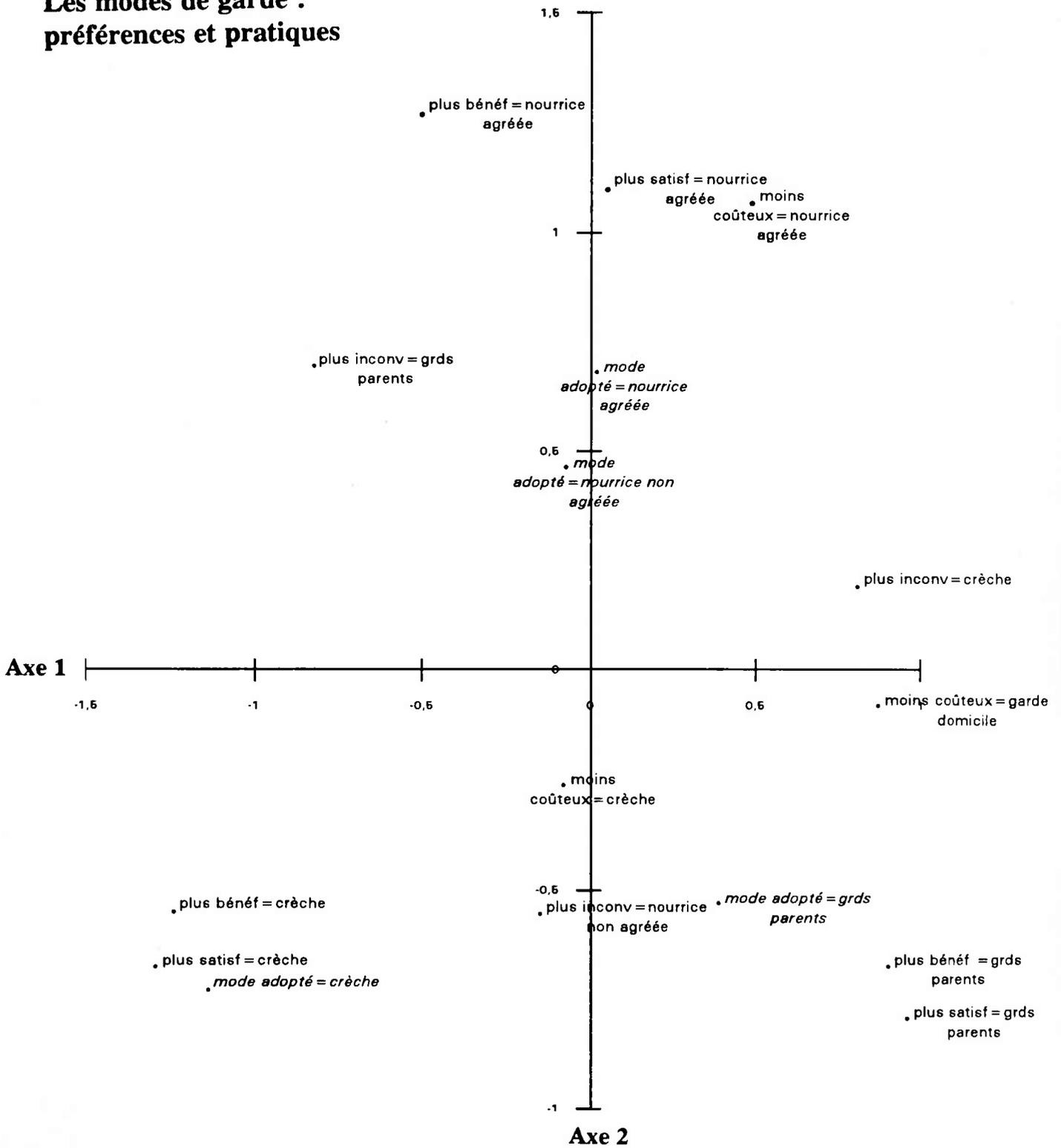
A droite de l'axe :

- *Les grands parents constituent le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant.*
- *Les grands parents constituent le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille.*
- *La crèche collective est le mode de garde présentant le plus d'inconvénients.*

Le premier axe oppose donc les tenants de la crèche collective (c'est-à-dire les parents désignant ce mode de garde comme le plus satisfaisant lorsque la mère travaille et/ou le plus bénéfique pour l'enfant) aux partisans de la garde par les grands parents. Ces deux modes de garde sont opposés pour au moins deux raisons : la crèche est un mode de garde collectif et extérieur à la famille, tandis que la garde par les grands parents est, non seulement un mode d'accueil individuel, mais aussi une solution qui se gère dans l'espace familial.

Graphique 9

Les modes de garde :
préférences et pratiques



Pour chaque mode de garde, on observe une forte proximité entre les points "mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant" et "mode de garde le plus satisfaisant". Ce résultat a déjà été mis en évidence dans les chapitres précédents : les enquêtés répondent très souvent de manière similaire pour les deux questions.

Mais ce n'est pas seulement par leurs choix "positifs" que s'opposent les partisans de la crèche et ceux de la garde par les grands parents, c'est aussi par leur refus de l'autre solution. En effet, les personnes favorables à la crèche collective ont tendance à citer les grands parents comme étant le mode de garde présentant le plus d'inconvénients, et inversement.

- Accueil individuel extérieur à la famille contre garde par les grands parents (axe 2, vertical)

Le deuxième axe oppose entre eux les partisans d'un mode de garde individuel. En effet, les modalités qui contribuent le plus à la détermination de l'axe vertical sont les suivantes :

En haut du graphique :

- La *nourrice agréée* est le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant.
- La *nourrice agréée* est le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille.
- La *nourrice agréée* est le mode de garde le moins coûteux.
- Les *grands parents* constituent le mode de garde présentant le plus d'inconvénients.

En bas du graphique :

- Les *grands parents* constituent le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille.
- Les *grands parents* constituent le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant.
- La *nourrice non agréée* est le mode de garde présentant le plus d'inconvénients.

En haut du graphique 9, on trouve donc ceux qui se déclarent favorables à la nourrice agréée, tandis qu'en bas se situent les personnes qui accordent leur préférence aux grands parents. Garde individuelle dans les deux cas, mais dans l'un l'accueil s'effectue en dehors de la famille, dans l'autre en son sein même.

On relève, d'autre part, s'agissant de la crèche collective, une grande proximité entre mode de garde préféré et mode de garde adopté. Cela confirme ce que nous avons observé dans le chapitre II, à savoir un fort indice de satisfaction chez les utilisateurs de la crèche collective : 82 % d'entre eux désignent ce mode de garde comme le plus satisfaisant (environ 60%⁴² des parents considèrent le mode de garde qu'ils ont adopté comme le plus satisfaisant).

On distingue, grosso-modo, sur le graphique 9 trois groupes :

- Dans la partie Nord figurent les parents qui désignent l'assistante maternelle comme le mode de garde, soit le plus satisfaisant, soit le plus bénéfique pour l'enfant. Leurs avis sont partagés quant au mode de garde qui présente le plus d'inconvénients : les uns désignent la crèche collective, les autres, les grands parents.
- Le pôle Sud-Ouest englobe les tenants de la crèche collective.
- Le pôle Sud-Est est celui des partisans de la garde par les grands parents.

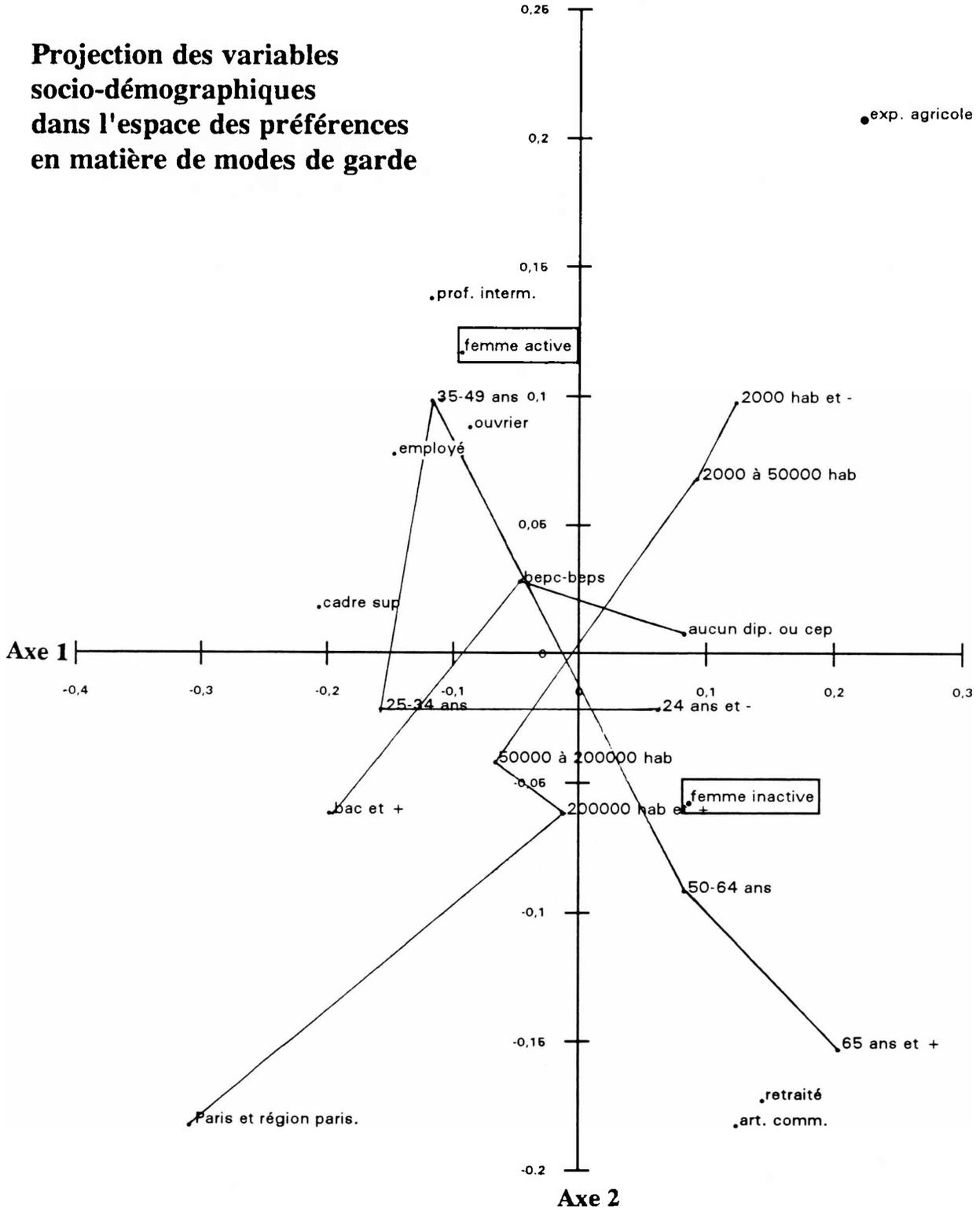
2 - Quelques caractéristiques socio-démographiques des groupes mis en évidence (Graphique 10)

Afin de qualifier sur le plan socio-démographique les différents groupes obtenus, nous avons projeté, dans l'espace ainsi défini, les variables illustratives figurant dans le tableau 46.

⁴² Hors réponses "autres", "ne sait pas" et "halte-garderie".

Graphique 10

Projection des variables socio-démographiques dans l'espace des préférences en matière de modes de garde



Echelle agrandie

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, la taille d'agglomération est un facteur assez déterminant. Plus la taille de la commune est grande, plus sont fréquentes les réponses en faveur de la crèche (phénomène très certainement lié à l'offre qui varie suivant l'importance des villes). Ainsi les habitants des petites villes (moins de 50 000 habitants) se montrent plus que la moyenne partisans de l'assistante maternelle et hostiles à la crèche collective, tandis que les Parisiens penchent en faveur de cette dernière (graphique 10).

Quant à l'âge, son interprétation est plus délicate. Les moins de 24 ans rejoignent les plus de 50 ans dans leur choix des grands parents. Il faut rappeler ici que la population étudiée concerne les Français ayant eu des enfants. Or, nous avons relevé précédemment un fort taux de garde par la mère chez les jeunes parents de moins de 24 ans.

Par contre, les 25-34 ans penchent plutôt en faveur de la crèche et les 35-49 ans en faveur de l'assistante maternelle avec, pour ces derniers, une plus grande méfiance que dans l'ensemble de la population à l'égard de la garde par les grands parents.

Le niveau d'études se déploie sur l'axe Nord-est, Sud-ouest : à un niveau d'études élevé correspond une attitude plus favorable à la crèche collective. A l'inverse, les préférences envers les grands parents caractérisent les personnes au faible niveau d'instruction.

Le lien avec l'activité de la femme est important : lorsque la mère est active, l'enquête penche plutôt vers l'assistante maternelle; lorsqu'elle est inactive vers les grands parents.

Tableau N° 46
Liste des variables illustratives retenues

- Taille d'agglomération de résidence
- Age de l'enquêté
- Niveau d'études
- Catégorie socio-professionnelle
- Activité de la femme dans le foyer de l'enquêté
- Quelle solution avez-vous principalement adopté pour la garde de votre dernier enfant en bas âge ?
- Avez-vous choisi cette solution...
 - *Parce qu'elle vous paraissait alors la meilleure ou la plus adaptée ("sol + adaptée")*
 - *Parce qu'alors vous n'aviez pas vraiment d'autres possibilités ("pas autre sol")*
- Pensez-vous que c'est une bonne chose que les jeunes enfants aillent à l'école maternelle à partir de 2 ans ?
- Des opinions diverses peuvent être exprimées à propos du travail des femmes. Quel est le point de vue qui semble correspondre le mieux au vôtre?
 - *Elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge ("pas avec enf. ")*
 - *Elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire ("si besoin 2 salaires")*
 - *Elles devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent ("travailler selon désir")*
 - *Elles devraient toujours travailler ("toujours travailler")*
 - *Elles ne devraient jamais travailler ("jamais travailler")*
- Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?
 - *Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant bien plus d'équipements pour la garde de leurs enfants ("offrir + equip. pour trav")*
 - *Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler ("aides financ. pour cesser trav. ").*
- Vous savez que les familles qui ont des enfants touchent des prestations (les prestations familiales) destinées à les aider. Pensez-vous que cette aide est globalement suffisante ou insuffisante ?
- Parmi les solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour accroître l'efficacité de cette aide ?
 - *Une augmentation de l'aide en argent ("pour augm. aide : + argent")*
 - *Un accroissement des équipements collectifs (équipements destinés à la garde des enfants, aux soins aux vacances,...) ("pour augm. aide : + equip col. ")*
 - *Un accroissement des services (aides ménagères aux mères de famille,...) ("pour augm. aide : + services")*
- Etes-vous d'accord avec l'idée suivante : "La famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu" ?

En résumé :

- Le quadrans **Nord-Est** (ceux qui désignent la nourrice agréée comme le mode de garde le plus satisfaisant et qui critiquent la crèche collective) comprend plus fréquemment des personnes peu diplômées, des agriculteurs et des habitants des petites villes.
- Au **Sud-Est** figurent plus souvent des retraités, des artisans-commerçants, des plus de 50 ans que rejoignent les moins de 24 ans (rappelons que seuls sont pris en compte les enquêtés ayant des enfants). Ces individus sont les défenseurs de la garde par les grands parents.
- Le quadrans **Sud-Ouest** comprend les tenants de la crèche collective. Fortement diplômés, parisiens et âgés de 25 à 34 ans, tels sont les qualificatifs courants des parents de ce groupe.
- Le gros de l'échantillon se retrouve dans la partie **Nord-Ouest**, c'est à dire le groupe de ceux qui désignent la nourrice agréée comme étant la solution la plus bénéfique pour l'enfant et qui se montrent défavorables à la garde par les grands parents. L'individu-type de ce groupe est âgé de 35 à 49 ans, exerce une profession intermédiaire ou est employé/ouvrier (mais on y rencontre aussi plus souvent qu'en moyenne des cadres supérieurs) et son niveau d'étude est moyen.

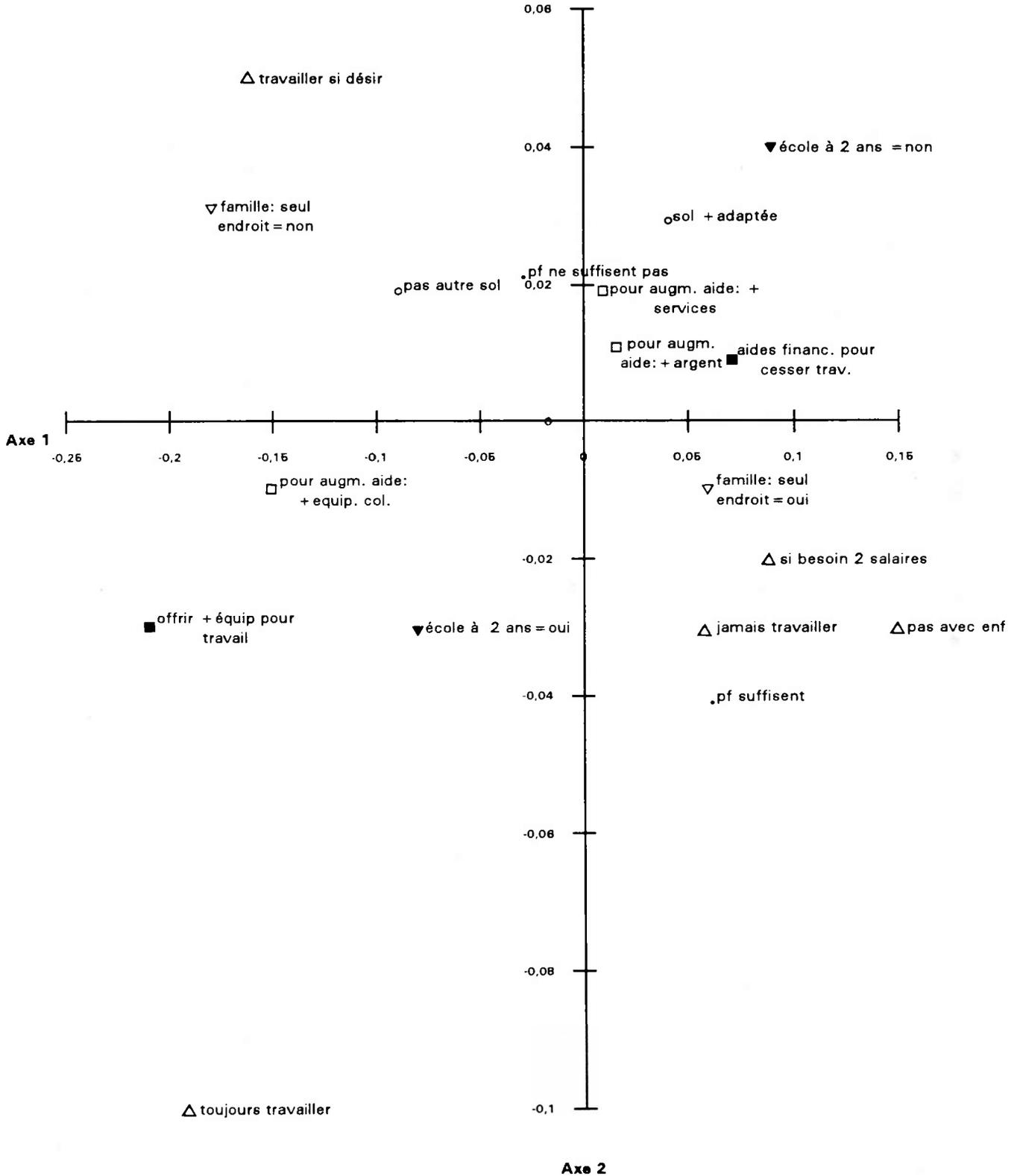
3- Quelques caractéristiques d'opinion

Grâce à des tris croisés, nous avons sélectionné les questions d'opinion qui étaient les plus corrélées avec les réponses concernant les préférences en matière de modes de garde. Ces questions sont relatives à l'activité féminine, la famille et la politique familiale (tableau 46).

Il est intéressant de constater (graphique 11) le déploiement des modalités de la question relative au travail féminin sur les deux premiers axes. Tout d'abord sur l'axe 1 : on observe l'opposition entre les personnes qui pensent que les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent, voire qui estiment qu'elles devraient toujours travailler et les parents qui s'opposent à l'activité féminine

**Projection des variables
d'opinion dans l'espace
des préférences en matière
de modes de garde**

Graphique 11



Echelle agrandie

("elles ne devraient jamais travailler") ou qui émettent des restrictions ("elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire", "elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge"). Les premières désignent, soit la crèche, soit l'assistante maternelle comme étant le mode de garde présentant le plus d'avantages (solution la plus satisfaisante et/ou la plus bénéfique pour l'enfant) tandis que les seconds se tournent résolument vers les grands parents.

L'analyse s'affine en étudiant le faisceau Nord-Sud (axe 2) : les partisans du travail féminin se scindent en deux groupes : en haut, ceux qui laissent le choix à la femme et qui accordent leur préférences à la nourrice agréée, en bas ceux qui lui imposent une activité et qui soutiennent la solution collective⁴³.

Ce sont plutôt les partisans de l'assistante maternelle qui jugent insuffisant le montant des prestations familiales, les tenants de la crèche et ceux de la garde par les grands parents s'en déclarent plutôt satisfaits. En revanche, l'opinion de ces derniers diffère légèrement quant aux solutions à mettre en oeuvre pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles. Les personnes qui accordent leurs préférences à la crèche estiment que cette amélioration des aides doit passer par un accroissement des équipements collectifs (entre autres ceux de garde), tandis que les autres jugent qu'il est préférable, soit d'augmenter les aides financières, soit d'accroître les services existants (aides ménagères aux mères de famille,...).

Les réponses liées à la contrainte qui s'est exercée lors du choix du mode de garde ne sont interprétables que sur l'axe 1 (défenseurs de la crèche collective contre partisans de la garde par les grands parents). On observe que les réponses à la question "*Pourquoi avez-vous choisi cette solution ?*" se placent de part et d'autre de l'axe horizontal.

Les partisans de la crèche collective reconnaissent un peu plus fortement que la moyenne des parents ne pas avoir eu d'autres possibilités. Au contraire, les tenants de la garde par les grands parents déclarent, un peu plus que le reste de notre échantillon, avoir adopté leur mode de garde parce qu'ils jugeaient qu'alors, c'était la solution la plus adaptée.

Ainsi, 36% de ceux qui désignent la crèche collective comme le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille déclarent un choix contraint, contre 33% pour l'ensemble des parents. Inversement, 70% des partisans de la garde par les grands parents disent avoir choisi leur mode de garde parce que c'était la meilleure solution; 65% des Français ayant un enfant sont dans ce cas.

⁴³ Sur les caractéristiques de chacun de ces groupes, voir G. HATCHUEL : "*Activité féminine et jeune enfant*", Collection des rapports, n°95, février 1991, CREDOC.

B) UNE TYPOLOGIE DES PREFERENCES

A la suite de l'analyse factorielle, nous avons réalisé une classification hiérarchique en utilisant les mêmes variables actives. Nous avons retenu six classes⁴⁴. Cette classification nous permet d'obtenir six groupes répondant aux six opinions principales concernant les différents modes de garde, de les qualifier sur le plan socio-démographique et surtout d'évaluer leur effectif.

Classe 1 : Les partisans de la garde par les grands parents, plutôt critiques vis-à-vis de la crèche collective (27% de la population)

Le représentant type de cette classe est une personne relativement âgée : 31% des individus de ce groupe ont plus de 65 ans (ces derniers ne représentent que 22% de l'ensemble des parents). L'absence de diplôme est aussi, corrélativement, une de ses caractéristiques : cette classe est composée à 71% de personnes ne possédant aucun diplôme ou au plus le Cep (63% en moyenne).

94% des personnes de cette catégorie désignent les grands parents comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, alors que seulement 34% de l'ensemble des parents sont de cet avis. 8 enquêtés de ce groupe sur 10 citent d'ailleurs cette catégorie comme la solution la plus satisfaisante pour un enfant en bas âge lorsque la mère travaille (27%). La crèche collective est, pour près de la moitié d'entre eux, le mode d'accueil présentant le plus d'inconvénients.

Plutôt défavorables au travail féminin, notamment lorsqu'il y a des enfants en bas âge (39% émettent un tel avis, contre 33% dans l'ensemble de la population avec enfants), ces personnes ont elles-mêmes adopté, soit la garde par la mère (63%, contre 58%), soit la garde par les grands parents (20%, contre 11%).

⁴⁴ Il n'est pas toujours aisé, lors d'une classification, de choisir le nombre de classes à analyser. Le but est d'avoir des catégories homogènes qui donnent une image la plus exacte possible des différentes opinions sur le sujet étudié. Au regard de l'arbre d'agrégation, différentes possibilités s'offraient à nous : 4, 6 ou 9 classes.

La typologie en 4 classes laissait apparaître une catégorie fortement hétérogène dans laquelle étaient agrégés des individus aux opinions divergentes en matière de modes de garde. Ainsi, la première de ces classes (43%) regroupait des partisans de la garde par les grands parents et des partisans de la garde par une personne à domicile. Il convenait de scinder cette classe afin de caractériser au mieux les partisans de ces deux modes de garde.

A l'inverse, le passage à 9 classes n'apportait pas un gain d'homogénéité suffisant pour justifier son emploi.

Tableau 47

Caractéristiques des personnes appartenant à la classe 1

	(en %)	
- Ont plus de 65 ans	31,3	(22,0)
- N'ont aucun diplôme ou simplement le CEP.....	70,6	(63,3)
- Désignent les grands parents comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant.....	93,9	(34,1)
- Citent les grands parents comme le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille.....	80,8	(27,0)
- Désignent la crèche collective comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients	48,7	(31,2)
- Ont adopté pour leur dernier enfant en bas âge la garde par la mère.....	62,8	(57,6)
- Ont fait appel aux grands parents pour garder leur dernier enfant en bas âge.....	20,0	(10,6)
- Estiment que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge.	38,8	(33,0)

Exemple de lecture : si 34% de l'ensemble des parents citent les grands parents comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, ce pourcentage est de 94% parmi les parents de la classe 1.

Classe 2 : Les défenseurs de la crèche collective (23%)

La crèche collective recueille les préférences des parents de ce groupe et ce, pour tous les aspects proposés : 84% la désignent comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant (26%), 77% comme la solution la plus satisfaisante lorsque la mère travaille (22%) et elle apparaît être le mode d'accueil le moins coûteux pour 73% d'entre eux (59%). Mais, si l'unanimité se fait sur les préférences, il en est autrement pour désigner le mode de garde présentant le plus d'inconvénients. Sur ce point, les avis sont partagés et, exceptée l'assistante maternelle (et bien sûr la crèche), toutes les autres solutions sont citées comme présentant le plus d'inconvénients. En premier lieu, vient la nourrice non agréée (42% contre 28% pour l'ensemble des parents), ensuite les grands parents avec 29% des citations (19% en moyenne). Enfin, 21% des partisans de la crèche désignent la garde à domicile par une personne rémunérée comme le mode d'accueil présentant le plus d'inconvénients (13%).

Les habitants de l'agglomération parisienne se trouvent sur-représentés dans cette catégorie : elle est constituée de 22% de parisiens et "banlieusards", alors que ces derniers ne représentent que 14% de l'ensemble de la population avec enfants.

Mais les parents de cette classe se caractérisent aussi par des opinions sur la famille ou l'activité féminine légèrement différentes de celles de l'ensemble de la population.

Ainsi, 26% des parents se rangeant dans ce groupe estiment qu'il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements pour la garde de leurs enfants plutôt que de les inciter, par des aides financières, à cesser temporairement de travailler (20% des parents sont de cet avis). De même, 31% d'entre eux (contre 25% en moyenne) pensent que l'amélioration de l'efficacité de l'aide aux familles passe par un accroissement des équipements collectifs (en particulier ceux de garde) et non par celui des services (aides ménagères aux mères par exemple) ou par une augmentation financière de ces aides. D'autre part, trois individus de cette catégorie sur dix dénie à la famille le privilège d'être le seul endroit où l'on se sente bien (cette proportion est de 25% pour l'ensemble des parents).

Tableau 48

Caractéristiques des personnes appartenant à la classe 2

	(en %)	
-Habitent dans l'agglomération parisienne	21,7	(13,8)
-Désignent la crèche collective comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant.....	83,8	(26,0)
-Citent la crèche collective comme le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille	77,4	(22,0)
-Désignent la nourrice non agréée comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients	42,3	(27,8)
-Désignent les grands parents comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients	28,9	(19,5)
-Estiment qu'il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements pour la garde de leurs enfants	26,1	(20,1)
-Pensent que l'amélioration de l'efficacité de l'aide aux familles doit plutôt passer par un accroissement des équipements collectifs	30,7	(25,5)

Exemple de lecture : si 26% de l'ensemble des parents citent la crèche collective comme étant le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, ce pourcentage est de 84% parmi les parents de la classe 2.

Classe 3 : les parents favorables à l'assistante maternelle et sensibles aux inconvénients, soit de la crèche, soit de la garde par les grands parents (18%).

Presque un parent sur cinq se déclare favorable à l'assistante maternelle. Cette solution est la plus bénéfique pour l'enfant pour 86 % des individus de cette catégorie. C'est aussi le mode de garde le plus satisfaisant pour une même proportion d'entre eux et une solution qui présente, à leurs yeux, l'avantage d'être aussi la moins coûteuse (31 %). D'ailleurs 17% des personnes de cette classe ont adopté en pratique cette solution. Par contre, ces individus ont une image plutôt négative de la crèche collective et de la garde par les grands parents : ces modes de garde sont cités comme ceux présentant le plus d'inconvénients par respectivement 37% et 29% des parents de cette classe.

Ouvrier une fois sur cinq, le représentant de ce groupe est plus souvent qu'en moyenne de sexe masculin (51%) et peu diplômé (69% n'ont aucun diplôme ou simplement le Cep)

Tableau 49

Caractéristiques des personnes appartenant à la classe 3

	(en %)	
- Ne possèdent aucun diplôme ou seulement le CEP.....	69,3	(63,3)
- Sont de sexe masculin.....	51,1	(44,3)
- Sont ouvriers	21,0	(15,1)
- Citent l'assistante maternelle comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant.....	86,0	(20,4)
- Citent l'assistante maternelle comme le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille	86,1	(26,6)
- Désignent l'assistante maternelle comme le mode de garde le moins coûteux	31,0	(9,4)
- Ont fait appel à l'assistante maternelle pour la garde de leur dernier enfant en bas âge	17,8	(7,3)
- Désignent la crèche collective comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients	37,4	(31,2)
- Désignent les grands parents comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients	28,7	(19,5)

Exemple de lecture : si 20% de l'ensemble des parents citent l'assistante maternelle comme étant le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, ce pourcentage est de 86% parmi les parents de la classe 3.

Classe 4 : Les tenants de la garde à domicile par une personne rémunérée (17%)

"Pour l'enfant, pour les parents, voire même pour le porte monnaie", rien ne vaut l'emploi d'une personne à domicile semblent penser les membres de ce groupe. Ainsi, 76% d'entre eux désignent cette solution comme étant la plus bénéfique pour l'enfant (contre 16%), 53% comme le mode d'accueil le plus satisfaisant (10%) et 30% la citent comme solution la moins coûteuse (7%).

13% ont d'ailleurs eu recours à une personne à domicile pour garder leur dernier enfant; ce pourcentage n'est que 3,5% pour l'ensemble des parents.

C'est principalement la crèche collective qui présente, à leurs yeux, le plus d'inconvénients (38% des citations); viennent ensuite les grands parents (24%).

De nombreux éléments socio-démographiques caractérisent les individus de cette classe qui traduisent tous l'aisance financière et le niveau culturel élevé de l'enquêté.

Cette catégorie est en effet composée à 31% de titulaires d'au moins le bac, à 31% de personnes appartenant à un foyer disposant de plus de 15 000 francs par mois (21% en moyenne) et 16% exercent une profession intermédiaire (10%), 7% sont cadres supérieurs (4%). D'autre part, 17% de ces individus font partie d'un foyer dont la femme possède au moins le bac (11% des enquêtés de notre échantillon sont dans ce cas) et 41% d'un ménage où la femme est active (36%).

Notons par ailleurs que cette catégorie est plus souvent féminine (61% des personnes de cette classe sont des femmes contre 56% dans l'ensemble de l'échantillon).

Tableau 50

Caractéristiques des personnes appartenant à la classe 4

	(en %)	
- Possèdent le Bac ou un diplôme d'études supérieures.....	31,2	(19,4)
- Sont de sexe féminin.....	61,2	(55,7)
- Appartiennent à un foyer disposant de plus de 15 000 francs par mois	31,2	(21,1)
- Exercent une profession intermédiaire	15,5	(9,7)
- Appartiennent à un foyer où la femme possède au moins le Bac...	16,6	(11,1)
- Désignent la garde à domicile comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant.....	75,9	(15,6)
- Citent la garde à domicile comme le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille	53,5	(9,8)
- Ont fait appel à une garde à domicile pour leur dernier enfant en bas âge.....	13,2	(3,5)
- Désignent la crèche collective comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients	38,8	(31,2)
- Désignent les grands parents comme le mode de garde présentant le plus d'inconvénients	24,1	(19,5)
- Pensent que les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent.....	47,4	(39,5)

Exemple de lecture : si 16% de l'ensemble des parents citent la garde à domicile par une personne rémunérée comme mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, ce pourcentage est de 76% parmi les parents de la classe 4.

Classe 5 : les partisans de la nourrice non agréée (9%)

En déclarant leurs préférences pour la nourrice non agréée, ces personnes se démarquent nettement du reste des parents. Seulement 7% de ces derniers avaient cité cette solution comme la plus satisfaisante ; cette proportion est de 71% dans cette catégorie. Qui plus est, 41% d'entre eux jugent que c'est la solution la plus bénéfique pour l'enfant, contre à peine 4% en moyenne.

Pour certains, ces réponses ont peut-être été guidées par le mode de garde qu'ils ont adopté. En effet, 28% d'entre eux ont fait appel à une nourrice non agréée, contre 7% en moyenne.

Une forte minorité d'entre eux désigne les grands parents comme étant le mode de garde présentant le plus d'inconvénients (28%, contre 19%).

Relativement jeune (29% ont entre 25 et 34 ans alors que cette tranche d'âge ne représente que 21% des effectifs généraux), le représentant type de ce groupe est un provincial (42% d'entre eux sont des provinciaux de moins de 40 ans), habitant plutôt une petite commune. Plus souvent que la moyenne, ces enquêtés ont des enfants de moins de six ans.

Tableau 51

Caractéristiques des personnes appartenant à la classe 5

	(en %)	
- Ont entre 25 et 34 ans	29,1	(21,0)
- Sont des provinciaux de moins de 40 ans	42,3	(29,9)
- Ont des enfants de moins de six ans	34,0	(25,8)
- Habitent une commune de 2 000 à 50 000 habitants	29,5	(23,0)
- Citent la nourrice non agréée comme le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille	70,6	(6,8)
- Désignent la nourrice non agréée comme le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant	40,8	(3,8)
- Ont fait appel à une nourrice non agréée pour leur dernier enfant en bas âge	28,8	(7,3)

Exemple de lecture : si 7% de l'ensemble des parents citent la nourrice non agréée comme étant le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille, ce pourcentage est de 71% parmi les parents de la classe 5.

Classe 6 : les "détracteurs" de l'assistante maternelle (5%)

Alors que jusqu'ici, les enquêtés se positionnaient dans chaque groupe en fonction des préférences qu'ils déclaraient pour un mode de garde, ce qui caractérise les personnes de la classe 6, c'est leur opposition à l'assistante maternelle. Plus de 94% d'entre eux

citent la nourrice agréée comme la solution présentant le plus d'inconvénients; ce n'est le cas que de 5% des parents. Ces individus se distinguent ensuite par leur adhésion à la garde en crèche collective qui apparaît être, pour 32% d'entre eux, la solution la plus satisfaisante et pour 35% le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant.

Comme dans la classe 5, le représentant de cette catégorie est plutôt un provincial de moins de 40 ans (41%), ayant des enfants de moins de six ans (37%). Il se déclare d'autre part plus que la moyenne favorable à la scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans (63%, contre 54%).

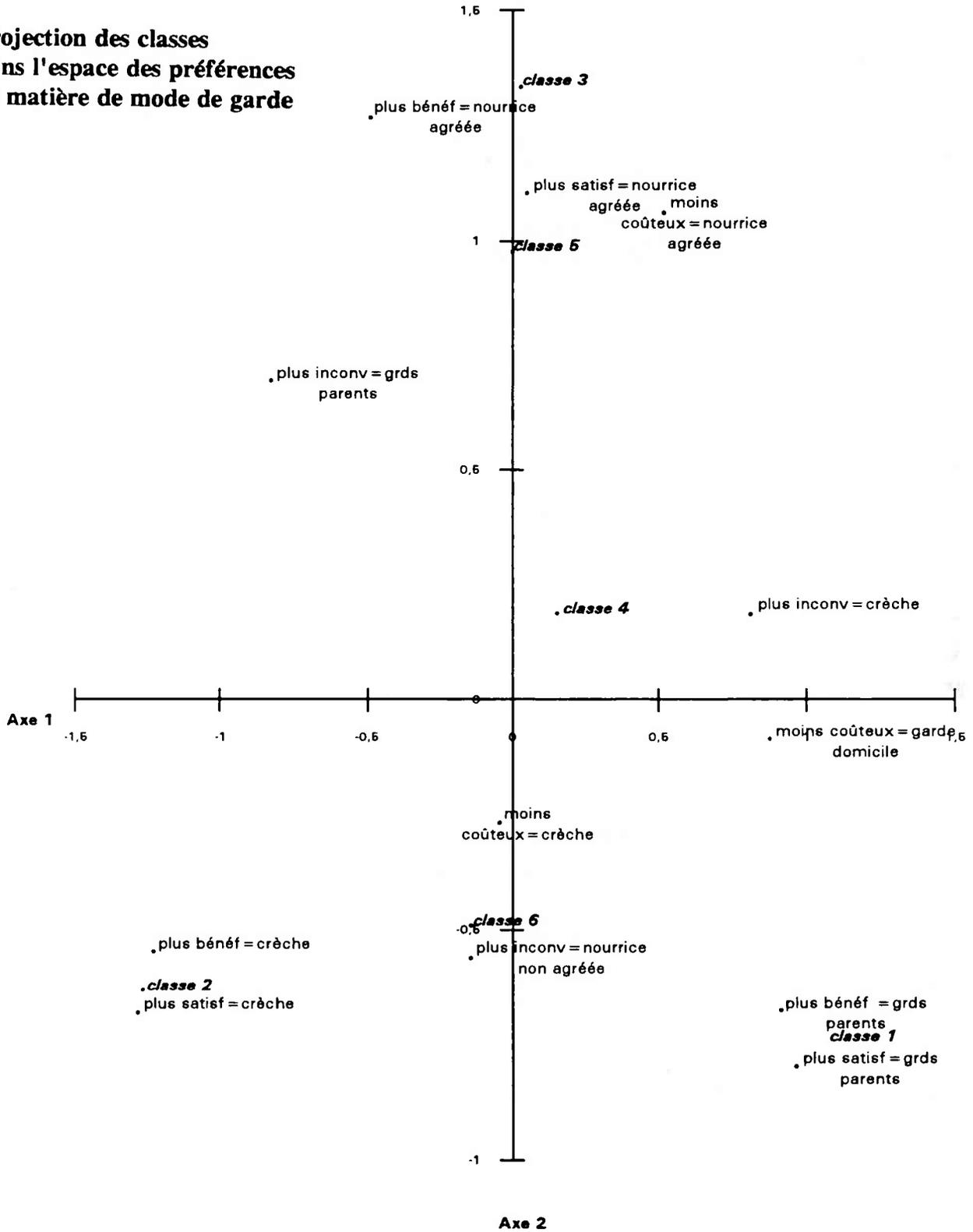
Ainsi peut-on remarquer que pour les quatre premières classes décrites, la variable déterminante concerne l'enfant. En effet, les individus se positionnent en fonction de leur réponse à la question "*Quel vous paraît être le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant*" ? C'est donc cette variable qui, pour une très large majorité des parents, influe sur la formation de l'opinion globale qu'ils ont des différents modes de garde.

La projection sur les deux premiers axes factoriels des six classes obtenues permet de situer ces groupes dans l'espace des préférences (graphique 12). Pour les trois premières classes, on observe une grande proximité avec la modalité correspondant au mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant, ce qui confirme ce que nous avançons précédemment.

L'interprétation des classes 4, 5 et 6 n'est guère aisée sur ce graphique car ces groupes sont mal représentés dans le plan factoriel des deux premiers axes. En effet, la catégorie 4 est celle des partisans de la garde à domicile par une personne rémunérée ; or cette modalité détermine l'axe 4. De même, la classe 5 regroupant les tenants de la nourrice non agréée n'est bien représentée que sur l'axe 3.

Graphique 12

**Projection des classes
dans l'espace des préférences
en matière de mode de garde**



CONCLUSION

Au regard des résultats mis en évidence dans ce rapport, force est de reconnaître que les Français ont le sentiment qu'il existe de grandes lacunes dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. Tout d'abord en ce qui concerne l'information mise à la disposition des parents, jugée très largement insuffisante. Mais plus forte encore est la sensation d'une carence d'équipements. Pour les parents actifs, la situation n'est pas tant d'effectuer un choix parmi les différents modes de garde existants que de trouver une solution, quelle qu'elle soit. Moins de 40% des Français ayant un enfant de moins de 6 ans ont adopté en 1989-1990 un mode de garde contrôlé par la collectivité (crèche collective ou familiale, assistante maternelle agréée), les autres parents ont principalement confié leur jeune enfant soit aux grands parents (21%), soit à une nourrice non agréée (22%).

Dans quelle direction doit se porter les efforts de la collectivité pour pallier ces problèmes de garde ? Si l'on s'en réfère aux réponses des enquêtés, les préférences s'orientent avant tout vers les solutions de garde individuelle. A peine un quart des parents, dont l'enfant n'a pas été gardé par la mère, citent la crèche collective comme étant le mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille, alors qu'un tiers désignent la nourrice.

Pourtant, on observe une forte demande insatisfaite en équipements collectifs : seulement 35% de ceux qui se montrent partisans de la crèche collective ont pu effectivement y placer leur jeune enfant. Qui plus est, c'est ce mode de garde qui recueille le plus de satisfaction : 82% de ses utilisateurs s'en déclarent satisfaits. D'un autre côté, c'est le mode d'accueil qui est cité en premier lieu comme celui présentant le plus d'inconvénients.

Les besoins des parents sont divers, fluctuants et difficiles à appréhender. Vouloir tous les satisfaire relève de la gageure. Toutefois, un véritable effort doit être entrepris de la part des autorités, centrales ou locales, afin, non pas d'imposer une solution unique, mais de laisser au maximum le libre choix aux parents.

Ce qui signifie tout autant développer le système d'informations relatif à l'accueil de la petite enfance que créer des places de crèches et qu'intensifier les aides pour la garde individuelle. Une voie serait peut-être aussi de rendre plus souples les solutions existantes en développant par exemple le panachage de plusieurs possibilités (nourrice plus halte-garderie, crèche à temps partiel,...). On parviendrait ainsi à allier les avantages de chaque mode de garde en minimisant leurs inconvénients respectifs.

A l'heure où le renouvellement des générations est un problème préoccupant, tout doit être mis en oeuvre pour permettre aux couples d'avoir, si tel est leur désir, des enfants. Cette politique en faveur de la natalité passe aussi par un accroissement et une diversification des possibilités de garde car, nul doute que la pénurie dans ce domaine est, pour certaines familles, un frein à leur désir de procréer.

En tout état de cause, la garde des jeunes enfants est un élément pivot de la politique familiale, mais elle s'inscrit aussi dans une réflexion plus large sur la place, l'accueil et l'intégration de l'enfant dans la société.

COLLECTION DES RAPPORTS

Récemment parus :

Les ports de la galère : recension des études et des recherches réalisées entre 1975 et 1990 sur le thème de l'insertion des jeunes en difficulté pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, par Christine Le Clainche, Michel Legros, N° 99, Avril 1991.

Pour une meilleure compréhension de la cohérence des statistiques sur l'automobile, par Didier Le Ménéec, Jean-Loup Madre, N° 100, Avril 1991.

La perception des politiques de la famille, par Laurent Clerc, Georges Hatchuel, Jean-Luc Volatier, N° 101, Juillet 1991.

Rapport technique - Vague de Printemps 1991 (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", par le département "Aspirations", N° 102, Juillet 1991.

Opinions et usage des voies de circulation routière - Le réseau routier et l'environnement, par Olivier Martin, N° 103, Juillet 1991.

Pauvreté et Revenu Minimum d'Insertion : attitudes et opinions, par Jean-Luc Volatier, N° 104, Juillet 1991.

Opinions sur l'énergie et sur ses utilisations - Vague d'Automne 1990 (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Françoise Gros, N° 105, Septembre 1991.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie